



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL
LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M^{me} Sophie Michel**, présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M^{me} Sophie Michel, présidente, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, le secrétaire général, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public. En préambule, elle désire s'assurer que le Conseil communal a bien récupéré les clefs de la ville après ce week-end de Carnaval ce qui lui est confirmé. La séance peut donc commencer.

M^{me} Michel se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Depuis la dernière séance, **M^{me} Michel**, présidente, a à faire part des informations suivantes : à la suite de la démission de M. Steve Pillonel du Groupe indépendant, M. Olivier Chablais a été proclamé élu et a accepté son élection. A la suite de la démission de M^{me} Anne-Marie Bulliard du Groupe Le Centre, M^{me} Camille Papaux a été proclamée élue et a accepté son élection. A la suite de la démission de M^{me} Muriel Terrapon Lopez du Groupe PS-Les Vert.e.s, M. Joseph Trüeb a été proclamé élu et a accepté son élection. Ces trois nouveaux membres ont été assermentés le 11 février 2025 et peuvent donc légalement siéger dès ce soir. Elle les félicite et leur souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{mes} et M. Ariane Baudois, Karine Lüthi et Martin Veluzat.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Françoise Barras, Tom Bise, Julie Bourqui, Cédric Bugnon, Marie-Claude Ceriani Lambert, Bruno Marmy et Jean-Michel Tardy

53 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

Le quorum étant atteint, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

CONSEIL COMMUNAL

M. Eric Rey est excusé.

M^{me} Sophie Michel, présidente, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Elle informe que chaque membre du Conseil général a reçu, lors du contrôle des présences, une petite carte violette qui sera utilisée lors des votes. Elle s'assure que chaque membre soit en possession de cette dernière, ce qui est le cas.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2025.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2025.
5. Election d'un membre au Bureau du Conseil général pour la période administrative.
6. Election d'un membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative.
7. Election d'un membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
8. Election d'un membre à la Commission des subsides pour la période administrative.
9. Election d'un membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
10. Octroi d'un crédit de CHF 455'000.00 TTC pour l'adaptation de l'adduction d'eau potable du secteur « Buffet de la Gare », la création d'une conduite de transport d'eau potable, la modification du raccordement à l'épuration du bâtiment route de Lully n°1 (Buffet de la Gare) et la création d'un chemin provisoire depuis Fontany – message n° 80.
11. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 188'000.00 HT pour la transition du système de communication des installations de collectes des ordures ménagères ainsi que la mise en place d'un moyen de paiement par porte-monnaie virtuel – message n° 81.
12. Adoption du règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets – message n° 82.
13. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 2'128'000.00 HT pour la conception de nouvelles infrastructures communales de production et de distribution d'eau potable – message n° 83.
14. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 108'000.00 TTC pour l'achat de matériel informatique à destination des élèves des cycles primaires I et II (1H à 8H) de la Commune d'Estavayer – message n° 84.
15. Approbation du règlement de stationnement de la Commune d'Estavayer, octroi d'un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 TTC pour sa mise en œuvre et de CHF 110'000.00 TTC pour les frais de fonctionnement annuels – message n° 85.
16. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 3 décembre 2024 est approuvé par 52 oui et 1 abstention.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale

Le 3 décembre 2024, le Conseil communal, avec M^e Sarah Devaud, vous informaient des conclusions du rapport d'instruction préliminaire ainsi que les deux premières mesures décidées à l'unanimité et implémentées avec effet immédiat.

Nous portons maintenant à votre connaissance une deuxième partie d'actions qui ont été réfléchies en collaboration avec les chef-fe-s de Service et qui seront menées collaborativement. Cette deuxième phase de mesures se structure comme suit :

1. Gestion du temps

Les conseillers communaux, à l'exception du syndic et du vice-syndic, sont employés par la Commune à 40%, soit l'équivalent à 2 jours de travail. L'organisation du Conseil communal, depuis 2021, consommait 1,5 jour pour des séances de Conseil communal, Commission technique et administrative et séance plénière de discussion. Cette organisation laissait peu, voire pas, de temps au travail et à la prise de connaissance des dossiers.

A partir de janvier 2025, l'emploi du temps a été revu, les séances mieux structurées, les prises de paroles organisées, pour se concentrer sur deux fois une demi-journée. Ceci accorde deux demi-journées aux conseillers communaux pour préparer les séances, prendre connaissance des dossiers et travailler avec l'organisation communale respective à chaque Dicastère.

Les conseillers communaux ont l'obligation d'utiliser le calendrier digital « Outlook » personnel de la Commune, de manière à augmenter la visibilité des présences et permettre une planification des rendez-vous de manière efficiente.

2. Guide de fonctionnement et Processus décisionnels

L'efficiency des processus décisionnels est une composante essentielle dans l'équilibre complexe d'une Commune, entre politiques et spécialistes.

Le guide de fonctionnement communal, qui définit la structure de l'organisation communale, les processus critiques de la Commune, les domaines de compétences ainsi que les délégations autorisées sert de référence pour une bonne conduite communale.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Selon les recommandations de M^e Devaud, la révision de ce guide est nécessaire afin de mieux définir les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les processus stratégiques du fonctionnement communal.

Cette révision a débuté avec une réflexion collaborative entre les chef-fe-s de Service et les conseillers communaux pour le processus de conduite à la décision qui a été validé le 17 février 2025, pour une implémentation immédiate.

Ainsi, les différentes étapes de présentation, débat, revue et finalement décision ont été identifiées, positionnées dans une suite logique pour permettre une prise de décision en considérant les aspects techniques, spécifiques, légaux et l'intérêt de la population. En cas de divergences, plusieurs scénarios pourront être présentés et discutés afin de prendre une décision dans l'intérêt commun de la Commune.

La révision va se poursuivre dans le cadre d'un groupe de travail comportant des représentants des chef-fe-s de Service et des conseillers communaux.

Cette action permettra également une meilleure compréhension des différents rôles et responsabilités lors de l'entrée en vigueur des acteurs politique de la nouvelle législature.

3. Règlement du personnel et son règlement d'application

Les objectifs de la révision des règlements du personnel et d'application relatif sont de les faire évoluer dans l'agilité de la gestion du personnel, notamment en clarifiant les responsabilités et en améliorant l'image employeur.

Ces documents sont prévus d'être présentés au Conseil général pour validation lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil général en mai 2025.

Le groupe de travail est sous la responsabilité des RH, avec une représentation des chef-fe-s de Service, des conseillers communaux et de la conseillère juridique.

4. Préparation à la transition vers la nouvelle législature

Il est nécessaire de capitaliser sur l'instruction préliminaire sur le moyen/long terme et donner aux futurs conseillers communaux un maximum de clés pour comprendre le fonctionnement communal, le positionnement politique ainsi que les rôles et responsabilités de chacun le plus rapidement possible. Pour cela un groupe de travail composé de conseillers communaux et du secrétaire général aura pour mission d'élaborer le cahier des charges d'un conseiller communal, de définir le mode d'entrée en fonction des futurs conseillers ainsi que les formations nécessaires ainsi qu'une proposition de structure des Dicastères en miroir de l'organisation communale.

Ce travail est attendu pour le début de l'automne 2025, et les différents besoins de formation seront intégrés au budget 2026.

5. Coordination avec les services

Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les responsables politiques et les chef-fe-s de Service pour permettre un débat sur les priorités communales, les impacts et bénéfices ainsi que les coûts. Trois séances seront organisées sur l'année pour permettre ces moments de discussion et d'échanges et aligner toute l'organisation communale et politique vers des priorités et des objectifs communs.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

6. Plan de fin de législature et priorités

Trois projets ont été confirmés comme étant des priorités pour la fin de la législature :

- La limitation du transit au centre-ville d'Estavayer-le-Lac.
- La création et le marquage d'itinéraires cyclistes sur le territoire communal, incluant la circulation cycliste en ville.
- La mise à l'enquête du projet du port de la Sicel.

Les projets démarrés, tels que la zone sportive du Château d'eau, Valtraloc Font, etc. ne sont pas remis en question et continuent selon la planification établie.

Toutes ces initiatives et actions ont pour objectif de corriger une situation actuelle déficiente, et surtout de construire une organisation communale stable et renforcée, pour permettre aux futures Autorités politiques de prendre leurs fonctions dans la sérénité, en confiance d'une organisation efficiente afin de relever les défis à venir.

Les équipes de l'organisation communale ont été informées de ce plan d'action.

La tâche est énorme et la charge de travail directement liée à ce processus d'évolution est assurée par l'encadrement communal et leurs équipes avec la collaboration du Conseil communal.

Tout cela en maintenant les activités communales et la qualité de service. Nous ne pouvons que les remercier, pour leur motivation, leur engagement.

M^{me} Sophie Michel, présidente, relève que normalement si une communication du Conseil communal suscite des questions ou réactions, les membres du Conseil général prennent la parole dans les « divers ». Pourtant, pour celle-ci, elle désire que chacun puisse s'exprimer de suite et elle débute.

M^{me} Sophie Michel, en sa qualité de présidente, intervention en ces termes : « Vous avez désormais tous eu connaissance du rapport et comprendrez dès lors mon air sévère et ému lors de la séance du 3 décembre dernier. Si l'affaire Votta n'était que la pointe de l'iceberg, et que d'autres dysfonctionnements couraient, le rapport définitif a montré l'ampleur délétère de la situation, ce qui a provoqué de vives préoccupations et frustrations, absolument légitimes pour tous ses lecteurs. J'ai pu dire, au nom de tout le Conseil général, ma reconnaissance auprès des employés de la Commune d'avoir bon an mal an traversé la tempête en gardant le bateau à flots. Chers membres du Conseil communal, cette prise de parole est désagréable pour vous, mais la catharsis est nécessaire. Vous avez certes accepté les mesures proposées, mais avez-vous tous saisi la gravité de la situation ? A l'évidence, ces changements sont déjà en train d'être effectués et je souhaite sincèrement qu'ils portent leurs fruits. Au Législatif nous souhaitons une prise de conscience et une remise en question sincère de votre part, comme, déjà évoqué, en dépit de tout projet de campagne électorale. Nous avons une législature à terminer, et nous aspirons tous à pouvoir le faire sereinement, de façon saine et constructive. Pour m'être entretenue avec le préfet, je sais que vous êtes sous étroite surveillance car il s'entretient régulièrement avec M^e Devaud. Vous n'avez plus droit à l'erreur. Nous ne demandons qu'à retrouver une véritable confiance et être convaincus par les changements opérés, et nous vous disons notre disponibilité et notre engagement pour cheminer ensemble et transformer cette épreuve en opportunité. »

Elle donne ensuite la parole à ses collègues concernant cette communication.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Stéphanie Joye, au nom du Groupe BMR, intervient en ces termes : « Les membres du Groupe BMR ont eu l'occasion de lire attentivement les résultats de l'instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal d'Estavayer menée par M^e Sarah Devaud. Ces résultats ont été longuement discutés lors de notre séance de Groupe du 20 février dernier. Le Groupe BMR est consterné de lire dans le rapport, à plusieurs reprises, que seule la majorité des membres a pris conscience de la gravité de la situation. Un tel manque de remise en question de la part d'élus, censés être responsables et bienveillants, est intolérable, surtout si une partie du personnel communal est en souffrance. Nous osons espérer qu'à ce jour, étant donné que le rapport date déjà de 3 mois, tous les membres de l'Exécutif sont parfaitement conscients des graves dysfonctionnements dans leur organisation interne et qu'ils mettent effectivement et assidûment toutes les mesures en place pour y remédier sans attendre. Au risque de se répéter, le Groupe BMR attend de chaque membre du Conseil communal, une prise de conscience, une réactivité et l'application à la lettre des mesures préconisées par M^e Devaud afin de remettre, sans plus attendre, sur les bons rails la Commune d'Estavayer. Les enjeux sont importants comme la santé du personnel communal, la confiance envers le Conseil communal, l'image d'Estavayer et enfin les prochaines élections communales. »

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC, intervient en ces termes : « Par cette intervention, je vous fais part de notre prise de position à la suite de la lecture de l'instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal du 14 mai 2024 ainsi que du rapport final de cette instruction préliminaire du 18 novembre 2024 effectuée par M^e Devaud, enquêtrice désignée pour ce travail. Il me paraît utile de préciser que ce rapport a été adressé aux conseillers généraux, par courrier électronique du secrétaire général, que le 31 janvier dernier, soit pratiquement 3 mois après la remise de celui-ci au Conseil communal. Cette enquête a pour but d'identifier les dysfonctionnements du Conseil communal afin de pouvoir apprécier la gravité de la situation. Pour les citoyens et les contribuables de la Commune, malgré le fait que des doutes planaient sur l'ambiance au sein du Conseil communal, le choc a été rude. La collégialité et l'entente cordiale entre élus de l'Exécutif communal n'était donc, toujours d'après la lecture de ce rapport final, qu'une façade. Pour mémoire, dans le chapitre 7 de ce document, M^e Devaud propose 46 mesures pour corriger cette situation. Force est de constater que nos conseillers communaux ont, en plus de la tâche de s'occuper du ménage communal, du pain sur la planche. Le citoyen que je suis s'attend maintenant à ce que la sérénité reprenne sa place et que nos conseillers communaux élus travaillent de manière commune et engagée pour le bien de notre Commune et de ses habitants. Ces derniers temps, notre Commune, à la suite du battage médiatique engendré par cette enquête a subi et subi encore un déplorable dégât d'image. Nos employés communaux, tous services confondus, ont également souffert de cette situation, situation que nous déplorons vigoureusement. La tâche est grande afin de revenir sur le bon cap, mais elle est réalisable. Etre à la barre d'un si grand bateau demande un doigté et une finesse qu'il est nécessaire de maîtriser. Les principes de base à appliquer se nomment collégialité, écoute des citoyens ou encore confiance. Nous demandons donc fermement à notre Conseil communal de prendre en compte les remarques et les prises de position du Législatif par suite de la lecture de cette instruction préliminaire ».



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Romain Lambert, conseiller général, relève ensuite, à titre personnel, des considérations qui n'engagent que sa propre responsabilité. Différents médias donnent la possibilité à tout un chacun de s'exprimer dans leurs colonnes via le courrier des lecteurs. Ceci est une excellente chose. C'est bien le rôle de la presse de porter à la connaissance du grand public la vie de la société. Les propos relatés dans ces courriers de lecteurs sont la plupart du temps fondés et rédigés par des personnes soucieuses du bien de la collectivité communale. Ce n'est pas un scoop, en mars 2026, dans une année, les Autorités des communes fribourgeoises seront renouvelées. Ce renouvellement se fera de manière démocratique par la voie des urnes. A la lecture des différents courriers des lecteurs, une évidence lui est apparue. Les personnes qui ont ces avis extrêmement tranchés, qui donnent des leçons claires et précises n'ont pas pris le soin d'apposer leur nom sur une liste électorale. Il les invite donc à prendre contact avec les différentes entités politiques communales afin que celles-ci puissent bénéficier de leur savoir.

M. Axel Catillaz, au nom du Groupe Le Centre, intervient en ces termes : « Le Groupe Le Centre tient à exprimer sa profonde préoccupation suite à la publication du rapport intermédiaire et du rapport final en lien avec l'instruction préliminaire concernant le fonctionnement du Conseil communal d'Estavayer. Les rapports soulignent des violations du secret de fonction, une rupture de la collégialité, un manque de préparation et des comportements inappropriés qui ont conduit à un climat de méfiance et de souffrance. Nous dénonçons fermement le comportement et la communication de certains membres du Conseil communal, qui de par leurs actions ont agi au détriment de l'intérêt commun. Le manque de prise de conscience de certains conseillers communaux a conduit à une détérioration de la confiance envers l'ensemble du Conseil communal, avec des conséquences néfastes sur le personnel communal et une image ternie d'Estavayer dans la presse. Le Groupe Le Centre exige que chaque membre du Conseil communal assume la responsabilité de ses actions et travaille activement à rétablir un climat de confiance et de respect mutuel. Ainsi, nous soutenons les mesures présentées ce soir visant à améliorer le fonctionnement du Conseil communal ainsi que la communication et la collaboration entre le Conseil communal et l'Administration communale. Nous appelons chaque conseiller communal à s'engager activement dans ce processus de changement et espérons que la mise en œuvre de ces mesures permettra de corriger les insuffisances identifiées et de rétablir un environnement de travail agréable et constructif. Cette dernière année de législature offre l'occasion de prendre un nouveau départ et de redéfinir en profondeur le fonctionnement du Conseil communal ainsi que ses rapports avec l'Administration communale. Le Conseil communal doit saisir cette opportunité et se mettre au travail afin de construire une organisation communale solide et prête à relever les défis de demain. Pour notre Commune, pour Estavayer, belle et harmonieuse. »

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, intervient en ces termes : « Ces rapports d'instruction préliminaire ont fait l'objet de discussions approfondies lors de notre séance préparatoire. De nombreuses interrogations ont émergé quant à la santé de notre Commune et à son fonctionnement. La question se pose : notre Commune va-t-elle bien ? La majorité des citoyens comprend qu'un élu puisse provenir d'un domaine professionnel différent de celui du dicastère dont il a la charge. Cela peut entraîner certaines difficultés en matière de "savoir-faire". Toutefois, un élu peut et doit s'appuyer sur

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

ses collaborateurs, dont c'est le métier, afin d'exercer ses fonctions de manière efficace. En revanche, le "savoir-être" ne s'acquiert pas par le biais de formations. Aucune formation technique ne peut résoudre un problème de comportement. La considération et le respect s'expriment avant tout par l'attitude et les actions de l'élus. Le "savoir-être" ne s'achète pas, ne se vend pas : il se transmet et se vit. Le Groupe Vernay rejoint les autres interventions qui ont souligné l'importance d'un climat politique sain et respectueux. Nous partageons les préoccupations exprimées et soutenons la nécessité d'un engagement collectif pour garantir un fonctionnement institutionnel harmonieux et constructif. Le Groupe Vernay souhaite que ce travail puisse se dérouler dans un climat de sérénité, de confiance et de respect mutuel à tous les niveaux. Il est essentiel de prendre pleinement conscience de ces enjeux et d'agir sans tarder. Ces changements relèvent de la responsabilité de l'Exécutif et devraient idéalement s'opérer sans la pression permanente d'une menace latente. »

M. Nicolas Giacomotti, au nom du Groupe indépendant, intervient en ces termes : « Au nom des élus indépendants du Conseil général, nous exprimons nos préoccupations concernant les rapports d'instruction préliminaire. Les chiffres-clés qui en ressortent mettent en lumière la gravité de la situation :

- 32 dysfonctionnements constatés.
- 6 remarques de l'enquêtrice sur ces dysfonctionnements.
- 23 mesures mises en œuvre par le Conseil communal.
- 20 comportements demeurant problématiques.
- 46 mesures proposées pour améliorer la situation.

Face à ces chiffres, nous nous interrogeons sur la capacité du Conseil communal à prioriser efficacement ses actions et à redresser seul la situation. Nous tenons également à souligner qu'après la dernière séance du Conseil général du 3 décembre 2024, les mesures annoncées, et notamment cet énième remaniement des dicastères, ont été incomprises par l'ensemble des élus indépendants du Conseil général. C'est pourquoi, avant même la publication des rapports, nous avons pris l'initiative de demander à la présidente du Conseil général une rencontre avec les chefs des groupes, pour engager un dialogue constructif et défendre ensemble les intérêts communs de notre belle Commune. Cette démarche ainsi que la séance qui a suivi ont été constructives et encourageantes. Cette séance a débouché sur l'organisation, prochainement, d'une rencontre entre une partie du Conseil général et l'ensemble du Conseil communal. Nous remercions sincèrement Madame la Présidente pour sa disponibilité et sa volonté de trouver des solutions concrètes, comme ce fut le cas tout au long de sa présidence. Nous remercions également tous les chefs de groupes pour leur soutien et leur implication dans cette démarche. Leur coopération témoigne d'une volonté partagée du bien commun. Par la suite, grâce au travail du journal La Liberté, nous avons eu accès aux rapports. Le Groupe indépendant, après lecture, émet des doutes sur leur impartialité. Nous espérons que la réunion prévue permettra d'obtenir des réponses claires et de définir des solutions concrètes. Nous attendons cette rencontre pour être rassurés sur la manière dont ces rapports ont été rédigés et sur les actions qui en découleront. Enfin, permettez-nous de souligner que le Conseil général n'est pas muselé et continue de travailler activement pour ses citoyens, tout en étant soucieux du bien-être du personnel administratif communal. Nous avons des connaissances, des amis, et pour certains d'entre nous, même de la famille, qui y travaillent. Croyez-nous, nous sommes profondément touchés par la situation, et nous tenons, au nom du Groupe indépendant, à les remercier une fois de plus pour leur travail effectué, malgré les difficultés. »

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, intervient en ces termes : « Le Groupe PLR va respecter le principe de la collégialité, tel que souligné dans le rapport, et nous adressons donc notre message à l'ensemble du Conseil communal. Toutefois, nous espérons sincèrement que les personnes concernées se reconnaîtront. Nous avons fait preuve de patience. Le Conseil communal nous a répété à plusieurs reprises de lui faire confiance, que vous aviez compris la situation. Cependant, à la lecture du rapport, il est évident que cela n'est pas le cas, ou tout du moins pas par tous. Malgré les premières conclusions de M^e Devaud, d'autres événements regrettables se sont produits. Nous ne pouvons plus tolérer cette situation, qui impacte non seulement le personnel communal, mais aussi le fonctionnement de notre Commune et ses finances. Vos actions ont des conséquences et nous regrettons que ses frais exceptionnels demeurent à charge de la collectivité. Malgré des dysfonctionnements relevés il y a déjà 2 ans, une instruction préliminaire est mise sur pied pour un événement externe et une nouvelle analyse est lancée. Les signaux d'alarme se sont allumés et comment peut-on arriver à la situation où l'enquêtrice doute d'une réelle prise de conscience de certains conseillers. C'est désolant, affligeant et inacceptable. Le rapport ne met pas en lumière la nature des décisions qui relèvent du Conseil communal, ni le manque de compétences techniques de certains membres qui nécessitent expérience et connaissances spécifiques. Il souligne plutôt des manques de savoir-vivre, de savoir-être et de bonnes pratiques managériales d'une équipe. Bien que des mesures aient été prises, ce qui mérite d'être salué, des ajustements de processus ou une nouvelle répartition des dicastères ne suffiront pas à résoudre les problèmes de comportement qui affectent le fonctionnement de la Commune. A nouveau, nous nous adressons à vous neuf par souci de collégialité. Cependant, les personnes concernées doivent faire leur autocritique, descendre de leur piédestal et se regarder en face. Vous avez choisi ce poste et accepté cette fonction rémunérée exigeante. Il est crucial que vous vous amélioriez urgemment et preniez les décisions nécessaires, sinon le problème de fond persistera. Finalement, nous remercions à nouveau le personnel communal pour son engagement sans faille et espérons vivement que les jours meilleurs soient devant nous. »

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, intervient en ces termes : « La prise de conscience est le premier pas vers le changement (Carl Jung, psychiatre suisse). Le Groupe PS-Les Vert.e.s se questionne sur les changements possibles tant que l'entier du Conseil communal n'aura pas pris conscience des problèmes relevés. Je ne reprendrai pas tous les points cités par mes collègues, nous les soutenons et nous les partageons pleinement. Je tiens toutefois à mettre un point sur le fait de la souffrance du personnel de l'Administration communale, nous déplorons cette souffrance et nous espérons que le Conseil communal présentera des excuses individuelles et claires auprès de chaque personne concernée. Le dernier point qui nous a également touchés en plus de tout ce qui a été dit c'est évidemment l'image de notre Commune. Loin à la ronde, cette image est ternie, plutôt que de nous parler de ses attraits touristiques, de la beauté de la bourgade moyenâgeuse et des villages environnants, on nous parle systématiquement de la vie politique qui ne fonctionne pas, de nos élus qui dysfonctionnent et je pense que ce dégât d'image est conséquent et grave et montre ce qui se passe au sein de notre Commune en ce moment. Je rejoins l'entier des propos de mes collègues qui ont parlé précédemment et m'associe à eux. »

Suite des communications du Conseil communal :



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Point de situation Valtraloc Font

Cette communication fait suite à celle du 26 mars 2024 portant sur les modifications majeures ayant touché le projet Font Valtraloc, tant au niveau de la nature des travaux que de sa gestion, en raison de l'intégration du Service cantonal des ponts et chaussées (SPC) en tant que co-maître d'ouvrage.

Pour rappel, ce projet, tant attendu par les habitants de la localité de Font consiste à réaménager et valoriser les espaces routiers dans la traversée de Font, comprenant le remplacement des infrastructures de services (évacuation et adduction d'eau, défense-incendie, énergie et télécommunications), ainsi que l'aménagement de la place du Millénaire et la déviation du chemin du Lac.

Après de multiples échanges et séances, le SPC a acté en date du 30 novembre 2023, d'entente avec les Autorités communales, la reprise de la direction du projet au stade de l'appel d'offres. Par conséquent, la contribution du Canton ne se limite plus à une simple participation financière au projet communal, mais la transforme en co-maîtrise d'ouvrage, imposant ainsi l'application des conditions et critères d'attribution des marchés de construction de la DIME.

La totalité des prestations de direction générale du projet et de direction des travaux est convenue dans un contrat reliant le mandant (la Commune et le Canton), et le mandataire (le bureau d'ingénieur). Ce dernier sera mandaté pour l'appel d'offres, la comparaison des offres, la proposition d'adjudication, le suivi de l'exécution de l'ouvrage, la mise en service et son achèvement. Le Conseil communal porte à votre connaissance que plusieurs facteurs pourront influencer le crédit sollicité auprès du Conseil général en décembre 2017. Une analyse s'avérera nécessaire. Cette analyse se fondera sur les soumissions résultant des futurs appels d'offres prévus en février 2025, sur les subventions accordées par l'Etat suite à l'entrée en vigueur de la LMob en 2023. Egalement, il s'agira de tenir compte du renchérissement des coûts des matériaux et de la construction qui ont augmenté depuis l'adoption du crédit en 2017.

Enfin, le SPC a fait parvenir fin janvier 2025 au Service de l'eau et du domaine public le dossier de mise à l'enquête concernant les travaux de génie civil, pour d'éventuelles remarques et entend publier l'appel d'offres à fin février 2025.

Le rétroplanning intentionnel, établi par le SPC, indique les délais et les phases suivantes :

- Publication de l'appel d'offres : 24 février 2025
- Délai du dépôt des offres (45 jours depuis publication) : 7 avril 2025
- Délai de recours (20 jours depuis publication) : 2 mai 2025
- Début des travaux : 1er juillet 2025

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Déploiement du projet de transition 5G et planning intentionnel/ installations collecte des déchets

Le message n°81, qui vous sera présenté ce soir, concerne la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 188'000.00 HT visant à mettre à niveau les installations communales de collecte des déchets urbains, en raison de l'arrêt de la 3G en Suisse et de l'obligation de passer à la 5G au 31 décembre 2025.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ce crédit d'investissement prévoit l'acquisition de 65 nouveaux lecteurs compatibles avec le réseau 5G ainsi que leur logiciel de fonctionnement. Il vise également à financer la mise en place d'un mode de recharge à distance et instantané pour les cartes d'accès aux containers.

Cette transition concerne un service à la population qui fait l'objet d'une utilisation quotidienne et qui présente de ce fait, non seulement des enjeux écologiques et environnementaux, mais aussi liés à la commodité et à la praticité d'utilisation. En ce sens, le Service - en étroite collaboration avec le gestionnaire de la déchetterie principale ainsi que l'ensemble des communes-partenaires - est tenu de maintenir un système uniforme et fonctionnel sur l'ensemble des installations au niveau régional dans une optique de réduction des coûts et d'accessibilité.

En ce sens, le déploiement de ce projet se fera simultanément avec une mise à niveau similaire des installations du prestataire régional (RG récupération SA) ainsi que celles présentes dans les autres communes-membres. De ce fait, nos mandataires - en concertation avec le Service EDP et RG récupération SA - établiront un planning intentionnel dès l'octroi du crédit demandé.

Ce planning servira ensuite de base de travail à notre Commune pour planifier la gestion administrative de ce changement et définir les différentes étapes de communication avec nos citoyens, le but étant de parvenir à une mise en place sans encombre de ce nouveau système, dans les délais impartis et avec le moins de désagréments possibles, aussi bien pour les citoyens que pour le personnel communal.

Afin d'y parvenir, le Service EDP a prévu d'informer la population de ce changement en plusieurs étapes au moyen de « tout-ménage », courrier ciblé, Journal communal, site internet, les réseaux sociaux et une séance d'informations ouverte à la population à la Prillaz. La planification communale au niveau de la communication découlera de la coordination commune de nos mandataires.

A noter qu'un arrêt momentané du système d'accès aux containers enterrés sera probable afin de permettre le passage de l'ancien système au nouveau. Le cas échéant, le Service EDP ainsi que les mandataires déploieront tous les moyens afin de raccourcir la durée de cette transition, voire, l'éviter complètement ou du moins, la planifier la nuit dans la mesure du possible.

En conclusion, la Conseil communal ainsi que le Service EDP ne lésineront pas sur leurs efforts afin de permettre une mise à niveau dans les meilleures conditions de leurs installations de collecte des déchets, pour une satisfaction entière de nos citoyens.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Arrêt de bus et carrefour à Vuissens

L'arrêt de bus de Vuissens est un projet pour lequel nous pouvons désormais aller de l'avant. Ce projet vise à garantir la giration du bus, à aménager un arrêt pour celui-ci, à réadapter plusieurs places de parc et assurer un cheminement pour piétons, tout en respectant les normes de sécurité en vigueur. Un bureau d'ingénieur est impliqué dans ce dossier depuis le début et a travaillé en étroite collaboration avec la Commune et le SPC. Plusieurs séances de travail ont été organisées sur le terrain afin d'analyser les différentes options d'aménagement et d'affiner les choix en fonction des spécificités locales.

Le dossier de mise à l'enquête est quasiment complet. Conformément à la nouvelle loi sur la mobilité du 5 novembre 2021 (LMob), entrée en vigueur le 1er janvier 2023, qui a introduit la notion de PIM (plan d'infrastructure de mobilité), ce dossier sera transmis au bureau d'ingénieur pour en assurer la finalisation. Un délai d'1 mois sera nécessaire pour que le bureau d'ingénieur intègre toutes les informations et finalise les plans. À ce stade, la mise à l'enquête ordinaire pourra être lancée.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2025

Selon l'article 15 du règlement d'organisation du Conseil général, respectivement l'article 46 de la loi sur les communes et les articles 9 à 9g du règlement de la loi sur les communes, les élections du président et du vice-président se font au scrutin de liste. Concrètement, cela veut dire que seules les personnes dont la candidature est annoncée sont éligibles et le vote se fera par bulletin.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu de la part du Groupe Le Centre une candidature à la présidence en la personne de M. Axel Catillaz. Aucune autre proposition n'est faite. Elle donne la parole à M^{me} Oriane Catillaz, rapporteure du Groupe.

M^{me} Oriane Catillaz, au nom du Groupe Le Centre, présente M. Catillaz en ces termes : « Le Groupe Le Centre a le plaisir de proposer la candidature d'Axel Catillaz à la présidence du Conseil général pour l'année à venir. Il y a quelques années, un scénario un peu similaire se jouait déjà ici. Axel, tout juste élu président du Conseil général, a vu son année de présidence marquée par un ennemi de taille : le Covid. Et cette fois-là, c'était son oncle, Dominic Catillaz, qui s'était chargé de le présenter sous son meilleur jour. Une histoire de famille, comme on dit. Cette année, Axel a choisi de renouveler l'expérience. Un peu de déjà-vu, certes, mais avec deux différences : sa petite sœur qui prend la plume pour le présenter et une année de présidence sans virus. Axel, né à Estavayer il y a 30 ans, est un pur produit de notre belle Commune : un vrai Staviacois dans l'âme. Il y a passé toute son enfance et sa jeunesse, avant de se dire qu'il était peut-être temps de quitter la Broye pour aller explorer un peu la Sarine. Et c'est ainsi qu'il est parti à Fribourg pour faire un Bachelor bilingue en gestion d'entreprise, puis un Master en finances et comptabilité qu'il a terminé en juin 2020 avec brio. Il a donc plongé dans l'univers de la finance et a découvert le monde exigeant de la fiscalité. Cette aventure l'a mené vers un joli poste au sein d'une entreprise située dans la capitale. Axel n'a pas tardé à vouloir aller encore plus loin, non pas en termes de distance, mais en ajoutant des expériences à son CV. Après de longs mois d'effort, et je vous assure que je ne l'avais jamais vu autant travailler, il obtient son diplôme d'expert fiscal à l'automne 2024. Ses heures passées dans les bouquins ont payé, et c'est avec une grande fierté, une bonne collection de cernes et quelques neurones en ébullition, qu'il a franchi ce nouveau cap dans sa carrière professionnelle. On a bien compris que la vie professionnelle d'Axel tournait autour des chiffres et certains de ses loisirs n'échappent pas non plus à cette règle. En politique, il s'est investi au sein de la Commission financière, et côté associatif, il a pris en charge la gestion des finances du Giron des musiques broyardes, qui se déroulera à Estavayer-le-Lac en 2026. La musique fait partie de ses nombreuses passions. Il a exercé à La Persévérance en tant que musicien et sous-directeur. Il a



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

également fait un petit détour de 15 ans par la Staviacouac, où il a sans doute consommé plus de litres de bière qu'aligné de bonnes notes. Et en même temps il a dirigé la fanfare de Montagny-Cousset, pendant 10 ans. Mais dans quelques mois, il posera sa baguette de directeur et prendra sa retraite musicale. Axel ne se contente pas de jongler avec les chiffres et les notes de musique. Il est aussi un véritable acrobate des langues, enchaînant français, allemand et anglais au sein d'une même conversation avec ses collègues de Berne. Pour l'avoir vu à l'œuvre, je peux vous assurer qu'à un moment, ça ne veut plus rien dire mais eux semblent se comprendre, et c'est bien l'essentiel. Et comme son agenda avait encore quelques trous à combler, Axel s'est déniché d'autres passions comme la mécanique par exemple. Allez savoir pourquoi, mais il a un faible pour les vieilles voitures. Donnez-lui un châssis, et il vous bricolera une 2CV en un rien de temps. Parfois, garder les pieds sur terre ne lui suffit pas. Il aime aussi prendre de la hauteur et admirer notre belle région aux commandes de son petit avion. Et puis, quand il redescend de son petit nuage, c'est souvent pour courir, parfois juste pour le plaisir, parfois pour ses diverses obligations et parfois il se lance dans des aventures comme le marathon de Lausanne, sur un coup de tête. Parce que oui, Axel aime les défis, et ce, sous toutes leurs formes. Bref, Axel semble passer sa vie à courir, et même quand il marche, difficile de le suivre, surtout avec mes petites jambes. En plus de tout ça, Axel prend plaisir à passer des moments conviviaux avec ses amis et sa famille pour refaire le monde jusqu'au bout de la nuit. Souvent, quand on me demande si j'ai des frères et sœurs, ma réponse est très simple : oui, j'ai un frère. Il s'appelle Axel, et tout ce qu'il touche semble se transformer en or. Etre sa petite sœur peut parfois être un vrai défi, mais je me considère chanceuse d'avoir un grand frère avec d'aussi belles valeurs. Ce sont précisément ses valeurs qui font de lui une personne exemplaire. Il a cette capacité à transformer chaque problème en solution et chaque défi en opportunité. Son regard réfléchi sur les enjeux de notre Commune est un véritable atout pour le Groupe Le Centre. Il analyse chaque dossier avec un œil de lynx et ne laisse jamais passer la moindre erreur. Nous apprécions son ouverture d'esprit, sa curiosité et son engagement pour le bien commun. Il sait écouter, échanger et se nourrir des discussions avec les autres pour faire progresser les choses de manière constructive. Des qualités qui, sans aucun doute, feront de lui un excellent président. Bien sûr, personne n'est parfait, mais dans un tel discours, je crois que les défauts n'ont pas leur place. Preuve de son investissement, il rempile pour une deuxième présidence, avec la même énergie et la même détermination. Pour ces différentes raisons, le Groupe Le Centre vous recommande d'élire Axel Catillaz à la présidence du Conseil général ce soir.

Avant de conclure, je souhaite remercier Sophie Michel pour cette année de présidence. Elle a su tenir la barre avec talent, naviguant avec justesse entre les débats et les décisions, toujours avec calme et bienveillance. Capitaine attentive, elle a su garder le Conseil général sur le bon cap, quelles que soient les tempêtes et cette année, ce n'était pas de tout repos. Merci Sophie pour ton engagement et ton dévouement tout au long de cette année et merci à vous tous pour votre attention. » Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie M^{me} Oriane Catillaz pour cette présentation et pour les paroles qui lui étaient dédiées. Elle prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Axel Catillaz qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	53
Bulletins rentrés :	53
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26
Voix obtenues :	51

Par conséquent, M. Axel Catillaz est élu par 51 voix à la présidence du Conseil général 2025. Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, présidente, le félicite pour sa brillante élection et lui remet un cadeau. Elle s'adresse à lui en ces termes : « Monsieur le Président élu, cher M. Catillaz, je vous félicite pour votre brillante élection et vous souhaite plein succès pour le mandat que vous connaissez déjà bien et qui vous est confié ce soir. Comme l'on fait mes prédécesseurs, permettez-moi de vous remettre un stylo estampillé pour retoucher votre canevas à votre guise, parfois à la dernière minute mais comme vous êtes organisé, cela ne sera peut-être pas le cas. Puisque je vous sais musicien, il y a également un diapason qui donne le LA, pour vous rappeler que vous serez le son de référence et vous serez responsable de l'harmonie et la cohésion de cette assemblée et ça aussi je crois que vous savez faire. Mais quelle partition jouer pour notre Commune ? Il y a des jours où ce serait l'Hymne à la joie de Beethoven, et d'autres, où ce serait plutôt le Dies Irae de Verdi. Mais comme c'est Estavayer que nous avons tous à cœur, c'est la partition du petit cantonnier que je vous remets ici et celle-ci je sais aussi que vous la connaissez déjà. Et pour les veilles de séances, vous trouverez un peu de verveine du Bégu, ça aide. Je me tiens évidemment, comme tous mes prédécesseurs à ce poste, à disposition en cas de besoin. Vous avez été un vice-président précieux et même s'il reste passablement de défis pour cette fin de législature dans notre Commune, je vous confie ce Conseil général les yeux fermés, car on a rarement vu autant de compétences dans une seule et même personne et je suis convaincue que vous ferez un excellent président. Félicitations. » Applaudissements.

M. Axel Catillaz, nouveau président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « C'est avec une immense gratitude et un profond sens des responsabilités que je me tiens devant vous aujourd'hui. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance et le soutien que vous m'accordez. Accéder à la présidence du Conseil général pour la deuxième fois, c'est un peu comme revenir sur le terrain avec l'expérience du premier match : on connaît les règles, on a un peu plus d'assurance, et surtout, on évite de commettre les mêmes erreurs. En attendant, je compte bien utiliser toute l'expérience accumulée durant les dernières années pour que cette présidence soit une réussite, et cette fois-ci j'espère qu'une pandémie ne viendra pas compliquer les choses. Avant de poursuivre, permettez-moi de féliciter et remercier notre présidente actuelle. Chère Sophie, ton année de présidence a été marquée par des défis sans précédent, notamment en lien avec la procédure d'instruction préliminaire. Tu as su naviguer à travers ces conditions difficiles avec brio et je t'en suis profondément reconnaissant. Un grand merci à ma sœur, Oriane, pour sa présentation élogieuse ainsi qu'au Groupe Le Centre pour le soutien constant



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

que vous avez apporté à ma candidature, un soutien qui je le sais, continuera d'accompagner mes actions durant cette année présidentielle. En tant qu'habitant d'Estavayer, j'ai une attache profonde et sincère pour cette magnifique Commune, que je n'ai jamais quittée depuis ma naissance. Le maintien de nos traditions et la richesse de nos manifestations sont les raisons de mon engagement dans diverses sociétés locales. Mon objectif, au-delà de mes responsabilités politiques, est de contribuer activement au développement harmonieux de notre Commune, en mettant l'accent sur le bien-être de ses habitants. Depuis le début de cette législature, j'apprécie particulièrement la bonne entente, le respect mutuel et le climat de travail constructif qui règnent au sein de nos commissions ainsi que lors de nos séances plénières. Ces valeurs sont essentielles pour le bon fonctionnement de notre Conseil et je souhaite que cette dernière année de législature puisse se dérouler dans des conditions similaires. Ainsi, je m'engage à assurer le bon déroulement des délibérations durant nos prochaines séances, à représenter le Conseil général lors de manifestations officielles et à communiquer étroitement avec le Conseil communal, car je crois fermement que la confiance et la collaboration entre nos deux instances sont essentielles pour le fonctionnement de notre Commune. Par ailleurs, je me réjouis également de visiter les diverses commissions du Conseil général afin de découvrir le travail de fond réalisé par chacune d'entre elles. De plus, je souhaite davantage me rapprocher de la population en organisant plusieurs séances du Conseil général dans les villages qui composent notre Commune. Ainsi, je vous annonce d'ores et déjà que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mardi 20 mai à Font, sous la cantine du tir en campagne. Je vous rassure, fusils et autres pistolets ne seront pas nécessaires. A l'issue de cette séance, j'ai le plaisir de vous inviter à partager un apéritif au bar Le Rempart. Ce moment de convivialité sera une belle occasion d'échanger et de renforcer nos liens. En attendant de passer à cette partie festive, je vous souhaite une bonne suite de soirée et vous remercie de votre attention. » Applaudissements.

4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2025

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu de la part du Groupe PLR une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Nicolas Schmutz. Aucune autre proposition n'est faite. Elle donne la parole à M^{me} Aurélie Haenni, rapporteure du Groupe.

M^{me} Aurélie Haenni, au nom du Groupe PLR, présente M. Nicolas Schmutz en ces termes : « Voilà une intervention facile à rédiger qui n'implique aucune remarque ou critique, au contraire, qui appelle plutôt aux éloges, fait trop rare mais quel bien cela fait. J'ai l'importante tâche de vous présenter le candidat du PLR pour la vice-présidence du Conseil général. Le Groupe PLR, les Libéraux-Radicaux, vous propose notre actuel chef de Groupe, M. Nicolas Schmutz. Si son nom de famille ne sonne pas aussi local que plusieurs d'entre vous, à commencer par la présidente et le vice-président, Nicolas est pourtant un pur produit de la Commune puisqu'il est arrivé à Estavayer-le-Lac à l'âge d'un an en 1985 et n'a plus jamais quitté la cité de la rose. Je vous laisse faire la déduction pour connaître son âge de sagesse. Passionné



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

de hockey et de tennis, il a un fort ancrage au sein de notre Commune et participe à la vie des sociétés locales. Il a présidé le Skater-Hockey Club Estavayer Seehawks et il a géré les finances de la Guggenmusik La Staviacouac. Sur le plan privé, Nicolas est marié à Ariane depuis 12 ans et ils sont les parents de deux petits garçons. Ils vivent dans l'ancienne scierie de son grand-père qu'il a transformée en 2011. Sur le plan professionnel, Nicolas travaille depuis 18 ans dans le domaine des sinistres d'assurance, dont 15 ans à La Mobilière. Actuellement, il occupe le poste d'inspecteur des sinistres complexes RC construction à la direction de l'agence de la Broye depuis 2024. J'ai presque envie de vous dire qu'au vu de la situation, Nicolas est la personne idéale et un atout précieux pour notre Commune. Je plaisante, à moitié. Depuis 2017, Nicolas est conseiller général et chef de Groupe depuis 2021. Il est actuellement membre des Commissions CAT, réseau sportif, et culture et tourisme. Son engagement au sein du Conseil général témoigne de son dévouement à notre Commune. Le Groupe PLR est convaincu que Nicolas apportera une contribution précieuse et dynamique au Conseil général, à l'image de la présidente sortante et sans aucun doute de celle d'Axel Catillaz président élu. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à sa candidature. Merci de votre attention. » Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie **M^{me} Aurélie Haenni** pour cette présentation. Elle prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Nicolas Schmutz qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	53
Bulletins rentrés :	53
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27
Voix obtenues :	52

Par conséquent, M. Nicolas Schmutz est élu par 52 voix à la vice-présidence du Conseil général 2025. Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, présidente, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès pour cette année de découverte et une bonne collaboration avec M. Catillaz, président élu.

M. Nicolas Schmutz, nouveau vice-président, prend la parole en ces termes : « Tout d'abord, mes sincères félicitations s'adressent à **M^{me} Sophie Michel** pour son année de présidence mouvementée mais relevée avec calme, efficacité et compétences ainsi qu'à M. Axel Catillaz pour sa brillante élection de ce soir. Je souhaite à M. Catillaz une excellente présidence 2025-2026 pour la fin de cette législature et m'engage à l'épauler, pas certain que cela soit réellement nécessaire, au mieux durant ce mandat. Ensuite, merci à Aurélie Haenni pour sa présentation et au Groupe PLR pour leur soutien indéfectible. Finalement, je vous remercie toutes et tous pour votre vote de confiance et bonne suite de séance. » Applaudissements.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

5. ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M. Steve Pillonel du Groupe indépendant, un membre doit être élu au Bureau du Conseil général pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M. Nicolas Giacomotti pour le Groupe indépendant.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élu M. Nicolas Giacomotti en qualité de membre au Bureau du Conseil général pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

6. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Muriel Terrapon Lopez du Groupe PS-Les Vert.e.s, un membre suppléant doit être élu au Bureau du Conseil général pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M. Joseph Trüeb pour le Groupe PS-Les Vert.e.s.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élu M. Joseph Trüeb en qualité de membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M. Steve Pillonel du Groupe indépendant, un membre doit être élu à la Commission de l'énergie pour la période administrative.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M. Olivier Chablais pour le Groupe indépendant.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élu M. Olivier Chablais en qualité de membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES SUBSIDES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Anne-Marie Bulliard du Groupe Le Centre, un membre doit être élu à la Commission des subsides pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M^{me} Camille Papaux pour le Groupe Le Centre.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élue M^{me} Camille Papaux en qualité de membre à la Commission des subsides pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission de la Commission d'aménagement du territoire de M. Alexandre Rey du Groupe indépendant, un membre doit être élu à cette Commission pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sophie Michel, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M. Nicolas Giacomotti pour le Groupe indépendant.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élu M. Nicolas Giacomotti en qualité de membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

10. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 455'000.00 TTC POUR L'ADAPTATION DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR « BUFFET DE LA GARE », LA CREATION D'UNE CONDUITE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE, LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT À L'EPURATION DU BATIMENT ROUTE DE LULLY N°1 (BUFFET DE LA GARE) ET LA CREATION D'UN CHEMIN PROVISOIRE DEPUIS FONTANY – MESSAGE N° 80

M. François Julmy se refuse. 52 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie les 11 et 18 février. Le montant d'investissement de CHF 455'000.00 TTC représente la part communale des coûts. Une convention règle la répartition du montant des coûts pris en charge par les privés. La Commission financière accepte le message n° 80 à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général de l'accepter.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie le rapporteur de la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il s'agit bien de travaux spécifiquement liés à la Commune. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du quartier du Buffet de la Gare, et le Conseil communal en profite pour exploiter les synergies, afin de rationaliser les coûts et optimiser les interventions. Concernant le chemin provisoire prévu pendant la phase des travaux, et l'inquiétude de la haie existante, en principe le gabarit du passage existant devrait suffire. Il n'y a pas de défrichement prévu. Cas échéant, de nouvelles plantations seront ajoutées. Elle invite le Conseil général à accepter ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 455'000.00 TTC pour l'adaptation de l'adduction d'eau potable du secteur « Buffet de la Gare », la création d'une conduite de transport d'eau potable, la modification du raccordement à l'épuration du bâtiment route de Lully n°1 (Buffet de la Gare) et la création d'un chemin provisoire depuis Fontany est accepté à l'unanimité.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. François Julmy revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 53 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

11. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 188'000.00 HT POUR LA TRANSITION DU SYSTEME DE COMMUNICATION DES INSTALLATIONS DE COLLECTES DES ORDURES MENAGERES AINSI QUE LA MISE EN PLACE D'UN MOYEN DE PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE VIRTUEL – MESSAGE N° 81

M. Gilles Borgognon, rapporteur de la Commission de gestion des déchets, informe que l'arrêt définitif de la 3G en Suisse et ce, dès le 1^{er} janvier 2026, oblige les communes à revoir tout le système de communication des containers à ordures et containers enterrés, surnommés moloks. Ces derniers sont au nombre de 65 sur le territoire communal. Ils sont connectés à un système central de contrôle pour l'ouverture, le solde de la carte de déchetterie, le signal de trop-plein entre autres. On doit donc changer tout le système de communication y compris les cartes de déchetterie et d'accès devenues obsolètes. La Commission de gestion des déchets s'est réunie dès le 4 juillet 2023 à sept reprises sur ce sujet depuis l'annonce de l'arrêt de la 3G. Lors de ses séances, la Commission a reçu divers acteurs de systèmes à cartes et a finalement demandé trois offres différentes dont le fournisseur actuel des containers enterrés et surtout l'entreprise Goutte SA qui doit aussi adapter tout son environnement sur site et dans les communes rattachées. A savoir que le fournisseur des containers enterrés et le fournisseur de cartes sont deux entités distinctes qui collaborent et le flux d'argent est géré à travers le système de cartes mais directement par la Commune. Finalement, c'est le fournisseur actuel qui a été proposé au Conseil communal par la Commission pour cet investissement pour plusieurs raisons :

- Cette entreprise assure une continuité dans l'entretien et le service.
- Peu de travaux lourds pour le changement de système sur les containers enterrés.
- Son partenaire, fournisseur des cartes de déchetterie, propose aussi un porte-monnaie virtuel qui pourrait être utilisé pour d'autres tâches dans la Commune dont l'accès aux futurs parkings payants.
- Le fournisseur de cartes permettra aussi de la recharger virtuellement à travers une plateforme internet, de posséder des comptes partagés et de gérer ses données (statistiques).

Les débats au sein de la Commission ont été souvent animés car l'ancien système mis en place en 2018 avait présenté, lors de sa mise en service, des déficiences qui ont été corrigées avec le temps. La Commission a même eu la réflexion de revenir à une taxe au sac mais après analyse, c'est vraiment le meilleur système que la Commune a mis en place tant pour le côté pratique et esthétique et surtout le contrôle des déchets sauvages. La Commission remercie la très bonne collaboration avec les collaborateurs communaux et la secrétaire qui l'ont accompagnée tout au long de ses séances. Finalement, à la lumière de ce qui précède, c'est à la majorité des membres présents que la Commission de la gestion des déchets recommande au Conseil général l'acceptation de ce message.

M^{me} Stéphanie Joye, rapporteure de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie les 11 et 18 février derniers et a analysé ce message. Le nouveau système informatique avec porte-monnaie virtuel acceptera divers moyens de paiement : cartes bancaires, PostFinance et TWINT. En parallèle, les systèmes de recharge actuels resteront possibles (par exemple au guichet communal). En définitive, la Commission financière n'a rien de particulier à propos de ce message et l'a adopté à l'unanimité des membres présents et encourage le Conseil général à faire de même.

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie les rapporteurs de la Commission financière et de la Commission des déchets pour la lecture de leur rapport. Ce nouveau système constituera une avancée significative dans la qualité du service rendu à la population. Le porte-monnaie virtuel Gestinergie existe depuis plusieurs années et a connu plusieurs évolutions. Ce système a débuté avec la version 1.0, suivie des versions 2.0 et 3.0. Aujourd'hui, on adopte la dernière version Gestinergie 4.0. Chaque future carte (ou plusieurs cartes pour une même famille) sera associée à un compte de portefeuille virtuel. La mise en place de ce mode de paiement permettra, si souhaité, d'étendre son utilisation à d'autres services, tels que l'accès au port, le paiement des parkings, etc. La Commune a pour mission de garantir l'accès aux infrastructures de gestion des déchets pour l'ensemble de sa population, sans exception. Toutefois, il convient de noter que la technologie NFC (communication sans fil à courte portée), qui permet de dématérialiser les cartes via l'utilisation de smartphones, n'est pas disponible sur tous les modèles de téléphones, notamment ceux d'entrée de gamme ou plus anciens. L'option de contrôler l'accès de manière dématérialisée aurait également entraîné des coûts supplémentaires, en raison de la complexité du système et des frais associés. Cette solution a donc été abandonnée. Cependant, le lecteur de contrôle d'accès retenu est compatible avec la technologie NFC, au cas où cette option serait souhaitée à l'avenir. Pour terminer, et pour donner un ordre d'idée sur le nombre d'ouvertures des containers enterrés, le décompte final de 2024 indique un total de 141'400 ouvertures, donc une moyenne de 380 par jour. Les communes affiliées à RG récupération disposent de cartes, qui permettent l'accès aux installations communales d'Estavayer, tout comme on a accès à leurs installations aussi. Ce décompte fournit les pourcentages d'ouvertures suivants pour l'année 2024 : 1% d'utilisation pour Cugy, 1% pour Les Montets, 2% pour Lully, et enfin 1% pour Sévaz. Pour conclure, elle remercie la Commission des déchets, qui s'est réunie sept fois depuis l'annonce de l'arrêt de la 3G. Elle remercie aussi le Service EDP qui a également réalisé un travail remarquable. Elle invite le Conseil général à accepter ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 188'000.00 HT pour la transition du système de communication des installations de collectes des ordures ménagères ainsi que la mise en place d'un moyen de paiement par porte-monnaie virtuel est accepté par 52 oui et 1 non.

12. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER RELATIF A LA GESTION DES DECHETS – MESSAGE N° 82

M^{me} Anne Meyer Loetscher se récusé. 52 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Noé Zanone, rapporteur de la Commission de gestion des déchets, informe que le règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets qui est actuellement en vigueur est devenu obsolète suite aux nouvelles relations contractuelles concernant "La collecte des déchets urbains" ainsi que "La gestion et l'exploitation de la déchetterie". Dans un premier temps, la Commission a pris connaissance de l'adaptation du règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets. Ladite Commission a pu lors de cette séance discuter avec le chef de Service du Dicastère du domaine public et avec la société CSD ingénieurs sur les modifications et révisions qui ont été apportées au règlement. Suite à cela, la Commission de la gestion des déchets a fait part de ses recommandations et a apporté ses remarques au règlement modifié. Durant le processus de validation par les différents services de l'Etat et M. Prix, la Commission a été tenue informée de l'évolution de la situation et des divers préavis. Le règlement dans sa version définitive lui a été présenté pour dernière lecture et validation de sa part. Cette révision paraît importante car elle définit clairement les compétences du Conseil communal en matière de gestion des déchets et apporte des précisions importantes pour le bon fonctionnement de la gestion des déchets dans la Commune. De plus, cette modification ne change en rien aux taxes en vigueur. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission de la gestion des déchets recommande au Conseil général l'acceptation de ce message.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a étudié attentivement le message n°82. Après discussion et obtention des réponses aux questions soumises au Conseil communal, la Commission financière recommande au Conseil général, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie le rapporteur de la Commission financière, ainsi que celui de la Commission des déchets, pour la lecture de leur rapport et pour leur préavis favorable. Elle souhaite apporter un complément d'information concernant les exemptions. La Commune, par le biais d'une directive, précise que les personnes résidant dans un home, une institution pour personnes handicapées ou incarcérées sont exemptées de la taxe. Par conséquent, les résidents de La Rosière bénéficient de cette exonération. Cependant, il est important de préciser que les résidents de La Rosière vivant dans un appartement individuel ne sont pas exonérés, de même que les jeunes qui effectuent un stage hors de la Commune pendant une année entière. Elle profite également de remercier le Service des eaux et du domaine public pour son travail et la préparation des documents reçus. Des remerciements également à la Commission des déchets pour les nombreuses heures consacrées à ce projet, qui ont permis de finaliser ce règlement de portée générale, après un long processus depuis la signature de la convention avec RG, entrée en vigueur début 2024. Elle invite donc le Conseil général à accepter ce nouveau règlement.

M^{me} Sophie Michel, présidente, demande s'il y a des remarques quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est acceptée. Toutefois, une demande de renvoi est formulée.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, constate que le rapport concernant le postulat déposé le 27 mai 2024 par le Groupe concernant la pérennisation des déchetteries de villages est manquant dans le cadre de l'examen du règlement relatif à la gestion des déchets. Etant donné l'importance de ce rapport pour une analyse approfondie et une prise de décision éclairée, le Groupe Vernay sollicite le renvoi du règlement jusqu'à ce que ce document soit disponible. Il demande au Conseil général de bien vouloir prendre en compte cette réclamation et de renvoyer ce message.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève que le postulat n° 5, daté du 3 mai 2024, concernant la pérennité des déchetteries de villages, a été approuvé par le Bureau le 13 mai 2024, puis sa recevabilité validée lors du Conseil général du 27 mai 2024. À partir de cette date, le Conseil communal dispose d'une année pour formuler une réponse. Le prochain Conseil général se tiendra le 20 mai prochain, et la Commission des déchets se réunira le 6 mai prochain. Il s'agira donc de soumettre ce postulat à titre d'information lors de cette réunion. Quant au délai d'une année, il est respecté, de peu, 7 jours, mais il est respecté. Elle rappelle également qu'il s'agit du règlement des déchets de portée générale qui a été adapté suite à l'entrée en vigueur de la convention avec RG récupération. Il ne s'agit pas du règlement d'exécution. Or, c'est le règlement d'exécution qui fixe les prestations reprises dans les villages.

Lors du vote, le renvoi de ce message est refusé par 17 oui, 33 non et 2 abstentions.

M. Martin Veluzat, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, après la lecture du message n° 82, tient à relever l'article 18 al. 1 concernant la taxe par habitant. En effet, CHF 60.00 par habitant peuvent paraître dérisoires mais pour certaines familles à revenu modeste, alourdir la charge du ménage en taxant toutes les personnes dès 18 ans leur semble injuste. Une taxe par foyer pour les ménages à revenu modeste aurait été préférable. Cependant, ce message a été approuvé par la majorité des membres présents.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets est accepté par 38 oui, 12 non et 2 abstentions.

M^{me} Anne Meyer Loetscher revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 53 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

13. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 2'128'000.00 HT POUR LA CONCEPTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MESSAGE N° 83

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci, lors de ses séances des 11 et 18 février derniers, a pris connaissance du message relatif à cet objet. Plusieurs de ses membres avaient également participé à la séance d'informations du 28 janvier 2025 organisée par le Conseil communal. Durant cette séance, ce projet avait été expliqué de manière détaillée et les enjeux relatifs à l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable (objectif final découlant de ce

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

message) ont été clairement expliqués. Il est à relever que, dans le cadre du présent message, cette étude se doit d'être autofinancée (selon le règlement relatif à la distribution de l'eau potable). La taxe de raccordement, la taxe de base, la taxe d'exploitation sont notamment prévues à cet effet. Ne remettant pas en cause la nécessité qu'une étude soit absolument nécessaire avant de se lancer dans un investissement d'une telle ampleur (on parle d'un investissement de plusieurs dizaines de millions de francs qui fera bien entendu l'objet d'un autre message), leurs discussions se sont rapidement concentrées sur deux aspects du message : d'une part, est-il absolument indispensable que ce message soit présenté lors de cette séance du Conseil général et d'autre part, qu'en est-il de la participation au financement de cette étude par l'Association ArroBroye ? Très rapidement, ils ont fait le constat que ces deux préoccupations étaient liées. En effet, pourquoi voter maintenant un objet dont le financement par un tiers n'est pas clairement défini ? Lors de leur séance du 18 février avec le Conseil communal, M^{me} Carole Raetzo et M. Eric Chassot ont bien expliqué les enjeux et la problématique d'un report de ce crédit d'étude. La Commission financière ne va donc pas revenir sur ce point, elle laisse le Conseil communal s'exprimer à ce sujet s'il le juge utile. Concernant la participation financière d'ArroBroye à cette étude, suite à leur demande d'explications, le Conseil communal a souligné la difficulté actuelle de déterminer un montant exact des frais d'étude liés à ArroBroye, en raison des éléments suivants :

- les infrastructures sont mutualisées (conduite de captage, réservoir, etc.) ;
- les frais d'étude sont calculés sur la base d'un cahier des charges global (et non spécifiquement pour ArroBroye).

Toutefois, afin de répondre aux préoccupations financières soulevées par la Commission (qui sont principalement liées au risque qui découlerait d'une non-constitution d'ArroBroye), le Conseil communal a proposé le compromis suivant. La Commune s'engage à avancer un forfait d'étude pour les infrastructures d'ArroBroye, plafonné à CHF 150'000.00 TTC, pour une période d'étude maximale d'un an. Passé ce délai ou si le plafond des CHF 150'000.00 TTC est atteint et qu'ArroBroye n'est toujours pas constituée, le Conseil communal pourra mettre fin à la collaboration avec ArroBroye, évitant ainsi tout frais supplémentaire. Dans cette optique, il sera demandé à chaque mandataire de tenir un suivi précis (carnet du lait) des heures effectuées pour le compte d'ArroBroye. Ce suivi sera contrôlé mensuellement à chaque Commission de bâtisse. Cette proposition permettrait de :

- mettre en place une sécurité financière quant aux frais avancés par la Commune pour le compte d'ArroBroye ;
- imposer une échéance à ArroBroye pour sa constitution ;
- éviter des surcoûts liés au recommencement des études en cas de retrait d'ArroBroye (en effet, le dimensionnement de certaines installations devra être revu et redimensionné, notamment le captage lacustre et le réservoir).

En conséquence, le risque financier pour la Commune serait de CHF 150'000.00 TTC si l'Association ne devait finalement pas être constituée. Ce risque existe bel et bien même s'il semble limité. La Commission financière a mis en avant le souhait que l'Association ArroBroye exprime clairement son engagement financier envers le projet (quand bien même cet engagement n'a aucune valeur juridique si l'Association ne devait finalement pas se constituer). Il semblerait que ceci soit le cas (M^{me} Raetzo a fait part de son désir de contacter les personnes de contact de l'Association pour exprimer l'inquiétude de la Commission). Par ailleurs, il semblerait qu'ArroBroye possède déjà des moyens financiers (notamment obtenus de la part des Cantons de Vaud et de Fribourg), ce qui constitue une garantie



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

supplémentaire. Enfin, la Commission financière désire que la répartition précise de l'ensemble des frais entre la Commune d'Estavayer et ArroBroye soit déterminée clairement dès que ceci sera possible. En conséquence, après d'intenses délibérations, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, ce message.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie le rapporteur de la Commission financière pour la lecture et la rédaction du rapport sur lequel le Conseil communal s'est penché. Elle prend note également des diverses interventions. Suite à la Commission financière du 18 février et aux différentes inquiétudes relevées, des échanges ont eu lieu avec les coprésidents d'ArroBroye VD/FR, ainsi qu'avec le Secteur cantonal des améliorations des structures, en particulier la Section études en améliorations foncières EPAF. Sur la base de ces échanges, le Conseil communal souhaite partager leur teneur. Pour ArroBroye, quelques explications pour commencer. Depuis plusieurs années, la Commune travaille en étroite collaboration avec le Groupement agricole ArroBroye sur un projet régional ambitieux visant à irriguer 4'000 hectares de terres agricoles, faisant ainsi de ce réseau l'un des plus grands de Suisse. L'agrandissement de la station de pompage est un élément essentiel de ce projet, car cette station constitue la source principale d'irrigation, tout en s'inscrivant dans une démarche durable. En effet, l'eau brute prélevée directement du lac viendra progressivement remplacer le pompage dans les rivières. La Commune d'Estavayer, ArroBroye et les Autorités cantonales de Fribourg et de Vaud se réunissent régulièrement depuis plusieurs années pour faire avancer ce projet. Un des jalons de cette collaboration a été le projet Aquavia, qui, bien qu'il n'ait pas abouti, a posé les fondations de cette coopération interrégionale. A ce jour, sur les 4'000 hectares prévus pour le périmètre d'irrigation, 3'700 hectares ont été engagés par des agriculteurs ayant adhéré au projet. Cette large participation démontre non seulement l'avancement du projet, mais aussi sa solidité et sa faisabilité. Il ne s'agit pas d'une initiative de moindre envergure, mais bien d'un projet d'envergure, soutenu par un fort engagement du secteur agricole et un suivi rigoureux par les instances fédérales et cantonales, qui en assurent la surveillance et l'accompagnement. En réponse aux préoccupations légitimes concernant les frais d'étude relatifs à la part d'ArroBroye, qui incomberaient à la Commune en cas de non-constitution de l'Association en octobre prochain, le Conseil communal souhaite rassurer le Législatif en s'appuyant d'une part sur les explications qu'elle vient d'évoquer, et d'autre part sur les confirmations des instances cantonales.

Elle fait part ensuite du mail envoyé le 20 février 2025 par l'Autorité cantonale compétente pour l'attribution des subventions, Section études en améliorations foncières (EPAF) :

« Nous avons pris acte que les frais d'étude en lien avec le projet d'irrigation ArroBroye ont été englobés dans les différents lots du projet communal et soutenons cette démarche. Pour ce qui est des instances de subventionnement cantonale et fédérale, nous pouvons vous confirmer que les études nécessaires au projet d'irrigation ArroBroye, seront intégrées dans l'étape de subventionnement « Documents de base ». Pour la part concernant l'agriculture, il sera ainsi possible de verser des acomptes sur les subventions cantonales et fédérales. S'agissant d'une mesure collective en zone de plaine, les taux actuels de subventions cantonales et fédérales pouvant être mis en perspective sont de 37,5% (moyenne de FR 35% et Vaud 40%) et 27 % (CH) soit 64,5 % pour la part agricole. Il s'agit de contributions à fonds perdu qui ne doivent pas être remboursées. L'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles a été adaptée récemment avec la notion d'étape de subventionnement « Documents de



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

base » (cf. art. 16 OAS). Désormais pour les grands projets de longue durée, il est possible de subventionner les études de faisabilité et autres études préliminaires dans une étape de subventionnement séparée dite étape de « Documents de base ». Cela permet aux porteurs de projets de toucher plus rapidement les subventions pour ces études, sans devoir attendre la réalisation des travaux pour toucher les premières subventions. En résumé, le Canton et la Confédération participeront au financement de l'étude, ceci indépendamment de la constitution ou non de l'Association ArroBroye. En espérant que ce soutien au financement de l'étude apporte un argument supplémentaire en faveur d'une décision favorable pour l'octroi du crédit d'étude, nous nous permettons de rappeler que ce projet est important pour l'agriculture de toute une région ».

Le mail du 20 février a toute sa valeur juridique puisque l'auteur du message est bien la personne compétente pour prendre cette décision, et la communication respecte les lois en vigueur. Ce mail constitue une notification légitime de la décision, et on peut l'utiliser en toute validité.

Conclusion : l'option de non-constitution de l'Association est pratiquement inconcevable, tant le projet a déjà engagé des acteurs publics et privés autour de ses enjeux. Quant au message de l'Autorité compétente, il ne fait qu'appuyer la solidité du financement. Pour revenir sur le rapport de la Commission financière, qui évoque également l'impact du report du projet, il est essentiel de rappeler que ce projet a pris du retard en raison du départ du Groupe E, un acteur-clé du projet Aquavia. Selon un planning antérieur, le message de ce crédit d'étude était initialement prévu en automne 2023. Le Conseil général peut imaginer l'attente des collaborateurs et fontainiers de la STAP, en particulier celle du chef de Secteur. En prêtant une oreille attentive à ses préoccupations, le Conseil communal a compris la pression croissante que subissent les collaborateurs communaux lorsque les réservoirs frôlent leurs limites, durant les périodes estivales particulièrement. Elle invite donc le Conseil général à accepter ce message, plutôt qu'à le repousser au 30 octobre, ce qui entraînerait un nouveau retard et repousserait encore davantage la mise en service des nouvelles infrastructures.

M^{me} Sophie Michel présidente, en profite pour remercier le Conseil communal pour la séance d'informations organisée dernièrement pour le Conseil général concernant la station de pompage qui était dense en informations. Cela concernait ce message et celui du règlement sur le stationnement.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Axel Catillaz, conseiller général, relève, lors des interventions de M. Joye et de M^{me} Raetzo, un bref aperçu des échanges qui ont eu lieu entre la Commission financière et le Conseil communal au sujet de ce message. Il trouve regrettable très sincèrement d'arriver devant le Conseil général avec un message ficelé de telle sorte. Le Service des eaux et du domaine public a fait un travail incommensurable pour arriver avec un message très abouti du point de vue technique. Il y a l'organisation d'une séance d'informations le 28 janvier avec la présence du personnel concerné qui répond aux questions des membres du Conseil général. Tout le monde est convaincu du bien-fondé de ce message qui répond, comme rappelé, aux obligations légales pour l'approvisionnement en eau potable. On habite dans La Broye, une région campagnarde, on sait que l'agriculture est d'importance capitale, on sait également que le climat se dégrade, on sait qu'on aura besoin tôt ou tard d'irrigation, on a la chance d'arriver avec



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

une solution combinée eau potable – irrigation et on n'a pas de stress dans ce dossier selon lui. Le premier message concernant le crédit d'étude pour la nouvelle station de pompage date du 29 mars 2018 et il y a eu un deuxième message en date du 24 février 2021 pour un crédit d'étude en lien avec le projet Aquavia. Au point 4 de ce message-là, il y avait une clef de répartition entre la Commune, le Groupe E et le réseau d'irrigation. Et là on arrive avec un message dans lequel il n'y a aucune information, aucune clef de répartition, rien qui ne soit entrepris, pas de discussion préalable. Il sait que c'est faux comme cela a été rappelé par M^{me} Raetzo : il y a eu d'étroites collaborations avec le réseau d'irrigation. Mais pour toutes les personnes présentes dans la salle, aucune information n'est donnée sur ces discussions. Là il tient à remercier M^{me} Raetzo d'avoir réagi avec célérité, d'avoir pris contact avec le réseau d'irrigation, d'avoir pris contact avec les instances cantonale et fédérale pour donner la nouvelle réjouissante du jour qui est un taux de financement à hauteur de 64,5% pour ces crédits d'études, à fonds perdu. Il trouve tout de même regrettable, et ce n'est pas la première fois qu'il s'exprime devant cette assemblée à ce sujet, que ce genre de prise de position et de renseignements, que toutes les informations, ne se trouvent pas dans le message pour pouvoir se prononcer. Donc, c'est un peu une intervention avec deux aspects, un aspect de remerciements pour tout le travail effectué et un aspect « coup de gueule » quant à la qualité des messages présentés. Néanmoins, il invite ses collègues à approuver ce message afin de pouvoir se diriger vers Le Rempart et il espère qu'ils y boiront de l'eau potable et pas uniquement du vin et des bières.

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, informe que la majorité du Groupe PS-Les Vert.e.s soutient ce projet. Toutefois, ils demandent que ce projet d'agrandissement en collaboration avec le Groupement agricole ArroBroye utilise l'eau à bon escient et que ce projet intègre les mesures d'adaptation au changement climatique. L'eau est un élément précieux, une ressource essentielle à la vie. Il ne faut pas l'oublier. La sécurité de l'approvisionnement en eau concerne non seulement la quantité, mais aussi la qualité. La population mondiale a triplé et la consommation d'eau s'est multipliée par six au cours du siècle passé. En même temps, la qualité de l'eau a été dégradée par l'activité humaine, en particulier par les engrais et les eaux usées. Des mesures doivent être prises auprès des demandeurs, notamment les consommateurs d'eau potable et industrielle ainsi que les agriculteurs afin de diminuer leur consommation et ne pas l'augmenter. Depuis le rapport sur l'eau, demandé par le Groupe PS-Les Vert.e.s, les nouvelles valeurs-limites de chlorothalonil ont changé, elles sont 100 fois plus strictes, passant à 0,1 microgramme par litre. Pour les PFAS, les normes ont également évolué. L'eau n'est pas qu'une ressource vitale, elle peut aussi être un danger naturel. Ils espèrent et demandent que les nouvelles infrastructures prévues élaborent des stratégies pour enrayer la recrudescence possible des crues.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 2'128'000.00 HT pour la conception de nouvelles infrastructures communales de production et de distribution d'eau potable est accepté par 52 oui et 1 abstention.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

14. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 108'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE A DESTINATION DES ELEVES DES CYCLES PRIMAIRES I ET II (1H À 8H) DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE N° 84

M. Raphaël Duc, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie le 11 février dernier pour étudier ce message sous l'angle financier. Plusieurs questions ont été posées au Conseil communal qui a répondu lors de leur rencontre du 18 février. Voici un résumé des échanges. Le Conseil communal a indiqué qu'une seule offre comparative a été demandée en raison d'un contrat de prestations avec un acteur unique pour la gestion informatique. Bien qu'une option de leasing ait été envisagée, elle a été rejetée car jugée trop coûteuse à long terme. Concernant les coûts de fonctionnement annuels, le Conseil communal a précisé qu'aucun coût additionnel ne serait attendu, les nouvelles machines étant sous garantie pendant 3 ans. En réponse à la demande de la Commission financière pour regrouper les messages sur les investissements informatiques, le Conseil communal a expliqué que chaque message est nécessaire en raison du montant des dépenses notamment pour le renouvellement du parc informatique scolaire qui a été retardé depuis 2021. Par ailleurs, la Commission recommande au Conseil communal de se rapprocher de la Direction de la formation et des affaires culturelles afin d'obtenir des conseils sur le choix des ordinateurs, du point de vue technique. L'objectif est de s'assurer que le matériel soit adapté et dépourvu de fonctionnalités superflues qui pourraient en augmenter le coût. A leur connaissance, cette démarche n'a pas encore été effectuée par le Conseil communal, ni par le prestataire informatique. Finalement, après délibérations, la Commission financière a décidé de préavisier favorablement ce message à la majorité des membres présents.

M. Yves Blanc, rapporteur du Conseil communal, en introduction au message présenté ce soir, tient à préciser certains points pour une complète information. Le cercle scolaire de la Commune d'Estavayer compte cette année 1'020 élèves à ce jour, répartis sur cinq localités, Estavayer-le-Lac, Font, Montbrelloz, Murist et Rueyres-les-Prés. Dans chaque classe, de 21 à 24 élèves, quatre postes informatiques sont nécessaires, soit un poste fixe pour l'enseignant, et trois postes pour les élèves. Ceci représente plus de 200 postes informatiques. La nature des postes, fixes, portables ou tablettes, varie en fonction de l'année de scolarité pour répondre aux attentes de la formation. Le message présenté concerne le changement de 40% des postes informatiques scolaires. Concernant l'achat du matériel, celui-ci a été confié au partenaire informatique communal, avec lequel un contrat de prestations est signé. Ce dernier a étudié non seulement différentes options d'acquisition, achat ou leasing, et a également demandé plusieurs offres d'achat avant de confirmer une proposition compétitive, incluant une extension de garantie, pour le matériel informatique nécessaire. Il n'y a aucun frais de licence supplémentaire envisagé pour ces postes. Ces différents éléments conduisent le Conseil communal à présenter ce message ce soir et il demande au Conseil général de l'accepter.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Karine Lüthi, au nom du Groupe BMR, remercie M. Blanc d'avoir répondu à une partie des questions qu'elle va poser. Cela a été facilité grâce à l'envoi au préalable de l'intervention qui suit. Afin de pouvoir prendre une décision éclairée sur ce message, le Groupe BMR estime que certains points doivent être éclaircis. Bien que le nombre de machines devant être remplacées est mentionné dans le message, on ignore quelle part du parc informatique des écoles cela représente. Il n'y a par exemple pas d'indication sur le nombre de classes qui seront concernées, ni le nombre d'élèves ou d'enseignants qui bénéficieront de ces remplacements. D'un point de vue financier, le message ne mentionne pas la participation des communes ayant des élèves dans le cercle scolaire. Quelle sera-t-elle ? Certains de leurs membres ont relevé un prix élevé pour ces machines : peut-on espérer que les montants indiqués ne sont que des estimations basées sur un devis, et que d'autres offres concurrentielles seront demandées et étudiées ? Le Groupe BMR s'est également posé la question de la nécessité de remplacer tous ces appareils d'un seul coup. Il a compris que l'échéance de ce remplacement avait été repoussée en raison de l'élaboration du projet cantonal d'école numérique, qui se fait attendre. Cependant, faudra-t-il s'attendre à de tels frais de manière fréquente ? Enfin, il n'y a aucune information quant aux licences de ces appareils : sont-elles incluses dans l'achat, déjà en main de la Commune, ou devront-elles être acquises par la suite ? En conclusion, le Groupe BMR ne refusera pas cet investissement, ne souhaitant pas nier les besoins informatiques des élèves et équipes enseignantes. Il regrette cependant un manque de clarté dans la rédaction de ce message. Cela empêche le Conseil général de trouver rapidement des réponses à des questions somme toute basiques, lors des séances de groupes, qui se déroulent en amont de la séance du Conseil général.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, relève que ce soir, le Conseil général doit prendre une décision concernant l'équipement informatique des écoles primaires. Cette décision concerne l'achat de nouveaux ordinateurs mais aussi indirectement l'avenir de l'éducation numérique des enfants de la Commune et des conditions de travail des enseignants. Avant tout, il faut être clair : les ordinateurs ne remplacent pas les manuels scolaires mais sont un complément indispensable dans le monde actuel. Les enfants doivent maîtriser les outils numériques au même titre qu'ils apprennent à lire et à écrire. Il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'une nécessité pédagogique indispensable pour leur avenir. L'éducation numérique est en premier lieu de la responsabilité des parents mais elle doit être soutenue et accompagnée par l'école. Les enseignants ont la mission d'apprendre aux élèves à utiliser ces outils de manière réfléchie et efficace. Avec l'émergence de l'intelligence artificielle, il est primordial de développer l'esprit critique des enfants. On ne peut pas laisser TikTok ou d'autres plateformes similaires dicter leur compréhension des nouvelles technologies. Les enseignants utilisent quotidiennement l'informatique pour planifier leurs cours, effectuer des recherches et créer du matériel pédagogique. De nombreuses ressources ainsi que les moyens d'enseignement officiels se trouvent aujourd'hui sur des plateformes sécurisées en ligne. Cependant, pour que les enseignants puissent accomplir cette mission, encore faut-il qu'ils disposent d'outils adaptés. Or, contrairement au Cycle d'orientation où chaque enseignant reçoit un ordinateur, les écoles primaires d'Estavayer ne fournissent pas d'ordinateur professionnel individuel aux enseignants. Lorsque deux enseignants se partagent une classe, cela pose problème. Si l'un d'eux souhaite préparer ses cours à domicile mais ne possède pas d'ordinateur, il doit emprunter celui de la classe. Cela réduit alors le nombre d'ordinateurs disponibles pour les élèves et limite les ressources pédagogiques à l'école. Le message présenté ce soir est lacunaire et manque de



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

détails. Toutefois, M^{me} Duc soutient pleinement la proposition d'achat de nouveaux ordinateurs pour les écoles primaires. Il en va de la qualité de l'éducation numérique offerte aux enfants. Elle encourage le Conseil communal à se pencher sur la question des ordinateurs professionnels fournis aux enseignants pour leur permettre de travailler de manière efficiente. Investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir de la Commune et des enfants.

M. Yves Blanc, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Lüthi que les participations financières des communes qui ont des élèves dans le cercle scolaire d'Estavayer sont réglées dans les conventions signées avec les Communes de Champtauraz et de Treytorrens par le Canton. Un montant de scolarité est facturé pour ces communes et tout est compris dedans, y compris pour Sévaz.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 108'000.00 TTC pour l'achat de matériel informatique à destination des élèves des cycles primaires I et II (1H à 8H) de la Commune d'Estavayer est accepté par 52 oui et 1 non.

15. APPROBATION DU REGLEMENT DE STATIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER, OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 880'000.00 TTC POUR SA MISE EN ŒUVRE ET DE CHF 110'000.00 TTC POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS – MESSAGE N° 85

M^{me} Yasmina Glauser, rapporteure de la Commission financière, informe que, le 11 février 2025, les membres de cette Commission se sont réunis afin d'échanger sur les aspects financiers de ce message. Les questions financières ont porté sur les modalités de paiement, à savoir si des paiements par cartes bancaires ou avec de la monnaie étaient envisageables ? En date du 18 février, la Commission s'est réunie avec le Conseil communal afin de prendre connaissance des réponses et des arguments de ce dernier. Concernant la question sur la diversification des moyens de paiement, il a été répondu que, comme indiqué dans le message, il ne serait pas possible, ni envisagé de payer par d'autres moyens que TWINT ou ParkingPay. L'argument du Conseil communal repose sur le fait que dans ces parkings, les principaux utilisateurs seront au bénéfice d'une autorisation longue durée et qu'ils n'auront donc pas besoin d'utiliser les horodateurs. De plus, il a été expliqué que la mise en place d'une caisse ainsi que sa gestion seraient très coûteuses, elles conduiraient à multiplier les investissements par deux. En conclusion et après discussion, la Commission financière a voté et a accepté ce message à la majorité des membres présents et recommande au Conseil général son acceptation.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, relève, en préambule, qu'il est important pour le Conseil communal de revenir sur les étapes qui ont abouti à l'objet présenté. Le travail sur le règlement a commencé en 2021 déjà. Différentes études de mandataires ainsi que des observations sur le terrain des services communaux ont décidé la révision de ces concepts de stationnement qui se sont traduits par des objectifs de projet. Les propositions qui ont été établies par le groupe de travail ont ensuite été présentées au Conseil général, à la Commission d'aménagement du territoire, à la Commission financière ainsi qu'à la Commission du commerce local à laquelle participe la SCAVE. Ces dernières ont fait des observations, des commentaires et des propositions. Lors de la présentation de

**DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

ce message à la séance d'informations au Conseil général, un sondage a été réalisé et les directions données pour ce règlement ont été largement inspirées de celui-ci. Suite aux modifications qui ont été effectuées après le retour des différents groupes, le Conseil communal a transmis le projet de règlement à M. Prix et également au Canton pour consultation préalable. Après de longs mois, au mois de juillet 2024, le projet de règlement est revenu avec passablement de remarques, comme chacun a pu le constater, notamment plusieurs demandes de simplification. Par suite de l'évolution de la situation des parkings, de différentes recommandations, différents commentaires également, de la nouvelle loi sur la mobilité, un travail supplémentaire a été nécessaire et effectué. Ce sont principalement le Service du territoire, la Police communale et le mandataire communal, l'ingénieur circulation, qui ont travaillé pour remanier le règlement de manière plus simple, plus adaptée au contexte de mobilité en lien avec le passage à la zone de rencontre dans le bourg médiéval. Suite à la présentation et discussion au Conseil communal, le projet a été validé pour discussion en Commission d'aménagement et lors de l'atelier du Conseil général avant finalisation du message. La Commission d'aménagement du territoire a fait remarquer que les propositions auraient dû passer préalablement dans leur séance pour préavis. Les remarques de cette Commission ont été écoutées, comprises et intégrées dans le processus de décision communale pour que l'ensemble des décisions soit similaire. Les observations de cette Commission ont été majoritairement suivies par l'ensemble du Conseil général lors de l'atelier qui a eu lieu quelques jours plus tard et ont été appliquées dans le règlement d'exécution. Il en vient maintenant aux questions qui sont ressorties des séances des différents groupes et de la Commission financière. Afin de transmettre des informations les plus complètes possibles, il va passer point par point. D'abord dans les questions d'ordre général, la question était de savoir quel était le montant pour le contrôle du stationnement durant l'année passée car une société de sécurité avait été engagée. Le montant annualisé est de CHF 60'000.00 pour une personne donc ce qui correspond, à peu près, à ce qui est proposé pour le contrôle de l'ensemble du territoire pour le futur. Concernant les vignettes résidents, le nombre d'autorisations délivrables n'est pas diminué dans le nouveau règlement, les conditions d'obtention sont simplifiées, et les zones de parcage possibles sont développées et augmentées. Concernant les parkings hors voirie avec barrière, pour répondre aux questions précises de la Commission financière, après discussion avec les clients-fournisseurs, les appareils permettront le paiement par cartes et cela répond également aux demandes de certains groupes ; on peut ainsi favoriser, comme évoqué dans plusieurs groupes, le fait que des touristes utilisent également ces parkings. De plus, il sera possible d'émettre une facture si aucune autre possibilité de paiement ne satisfait l'utilisateur, donc il y a aussi une possibilité d'avoir un paiement par la suite. Renseignement pris, il est tout à fait légal de ne pas avoir de monnaie sur un parking hors voirie. Par rapport au coût, le montant de CHF 50'000.00 supplémentaire a été chiffré : l'appareil pour le fonctionnement du parking coûte CHF 50'000.00 et si on doit ajouter la monnaie, ce sont CHF 50'000.00 supplémentaires, donc cela double le coût de l'appareil. Ensuite c'est env. CHF 10'000.00 par appareil pour l'exploitation annuelle. En ce qui concerne la gestion de la carte Gestinergie, posée par la Commission financière, il est clair qu'il est possible d'avoir ce module pour le parking, la question a été évoquée mais non encore étudiée. Dans la phase d'application, il pense que cela sera nécessaire de l'étudier. En ce qui concerne les réservations de salles, il sera possible de générer des cartes de parking préaffranchies pour éviter que ceux qui ont



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

loué des espaces doivent en plus faire payer le parking à ceux qui utilisent la salle. Enfin, il y aura la généralisation de l'heure gratuite dans les parkings payants. Avant de terminer, le Conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce règlement et particulièrement les différents services communaux qui ont travaillé d'arrache-pied pour qu'il puisse être prêt en temps et en heure. Il reste à disposition.

M^{me} Sophie Michel, présidente, demande si un membre de la Commission d'aménagement du territoire désire s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Toutefois, une demande de renvoi est formulée.

M^{me} Marie Hug, au nom de la majorité du Groupe PS – Les Vert.e.s, demande le renvoi de ce message concernant le règlement de stationnement de la Commune d'Estavayer. Ce renvoi est motivé par le fait que certains membres du Groupe ont été interpellés par des employés communaux ainsi que par l'Association des habitants de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac (AVVIE). Ils demandent ce renvoi non pas pour le contenu du message, mais pour sa forme. Au vu du climat actuel au sein de la Commune, ils estiment plus que jamais que la confiance et le dialogue doivent être non seulement soignés, mais peut-être même reconstruits. Les doléances qui leur ont été transmises portent sur la manière dont le règlement a été approuvé, ainsi que sur un manque de communication. Le fait que l'Association des habitants de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac ait sollicité à plusieurs reprises le Conseil communal pour être consultée, si ce n'est au moins être entendue, et que ses demandes soient restées sans réponse, n'est pas acceptable. C'est donc pour ces raisons que le Groupe PS – Les Vert.e.s ne peut pas approuver ce message en l'état ce soir. Dans leurs rôles et fonctions, leur devoir est d'entendre et de relater les préoccupations des concitoyens et concitoyennes. Ils visent donc, à travers ce renvoi, à ouvrir un dialogue, comme cela a été demandé, notamment avec l'Association des habitants de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac. Ils demandent dès lors au Conseil général de soutenir le renvoi du message n° 85 afin d'apaiser les tensions et d'éviter toute dégradation du climat. En effet, ils estiment que l'urgence réside davantage dans la nécessité d'une communication renforcée que dans l'approbation immédiate de ce message.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, souligne que le Conseil communal souhaite tout de même passer ce message au vote. Les personnes qui représentent la population sont les élus du Conseil général et les avis de la population peuvent transparaître à travers eux. Donc le Conseil communal propose quand même de permettre de voter sur ce message.

Lors du vote, le renvoi de ce message est refusé par 13 oui, 37 non et 3 abstentions.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Gilles Borgognon, au nom du Groupe indépendant, relève que ce Groupe soutient ce message. Effectivement, les rentrées financières sont importantes pour la Commune et vu les budgets déficitaires présentés année après année, ce n'est pas du tout négligeable. Cependant, ils demandent au Conseil communal, lors de l'élaboration du règlement d'application, de tenir compte des remarques des habitants de la vieille-ville et de l'Association AVVIE.

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, est surprise et fâchée de constater une fois encore que le Conseil communal présente des nouveaux éléments à la dernière minute. Ces éléments ne seront certainement pas consignés dans le règlement présenté ce soir et elle trouve cela regrettable. Elle ne peut pas comprendre qu'on puisse accepter un règlement dans cet état : il n'est pas tout à fait terminé, des nouveaux éléments sont apportés ce soir. Pour elle, ce règlement doit être refusé, puisque le renvoi n'a pas été accepté, il faut le refuser.

M. Michel Zadory, conseiller général, relève que, dans le règlement d'exécution, à l'article 3, il est stipulé que les zones de couronne et des visiteurs sont exemptes de taxe le dimanche et les jours fériés, dans la zone des grands parkings, c'est la même chose. Mais, dans la zone des rives du lac, alors qu'il y a des promeneurs le dimanche, on maintient la zone payante. Est-ce une erreur ou une volonté ?

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève qu'en effet le règlement d'exécution doit encore être validé et les remarques qui sont faites ce soir ou plus tard seront analysées par le Conseil communal ainsi que les services communaux. En ce qui concerne les nouveaux éléments, il n'y en a pas à son sens, à part que des contacts ont été pris avec le prestataire qui a écrit le 14 février qu'il serait possible de rajouter un module de cartes. C'est plutôt un avantage qui ne change rien au message. Il était content de pouvoir annoncer cette offre supplémentaire. En ce qui concerne la zone des rives du lac, elle est déjà payante 7 jours sur 7, il n'y a dès lors pas de modification par rapport à l'état actuel.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, propose un amendement à l'article 5 al. 2, ajout d'une lettre c. « lors d'événements particuliers ». Le règlement sur le stationnement définit le cadre dans lequel le Conseil communal prend ses décisions. Par cet amendement elle propose de laisser la possibilité au Conseil communal de faire par exemple des tarifs unifiés sur l'ensemble du territoire lors d'événements particuliers ou même d'offrir la gratuité. Il semble difficile d'imaginer une fête des musiques où il serait moins cher de parquer au Champ-de-Lune proche de la fête que Sous le Château, parking plus éloigné avec un tarif deux fois plus cher. Aujourd'hui l'article traite d'exceptions qui concernent des personnes à la lettre a. et des lieux à la lettre b. Elle y ajouterait la notion de circonstance à la lettre c. ce qui permettra de traiter chaque situation avec pragmatisme. La forme de l'alinéa 2 est potestative, il n'y a donc pas d'obligation. Pour la compréhension, elle répète l'amendement : ajout à l'article 5 al. 2 de la lettre c. « lors d'événements particuliers ».

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle la procédure de vote. Le vote va d'abord porter sur la proposition du Conseil communal. Si celle-ci est refusée, le vote portera sur le règlement amendé.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le règlement de stationnement de la Commune d'Estavayer ainsi que l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 TTC pour sa mise en œuvre et de CHF 110'000.00 TTC pour les frais de fonctionnement annuels, proposition du Conseil communal, sont refusés par 49 non, 1 oui et 3 abstentions.

Lors du deuxième vote, le règlement de stationnement de la Commune d'Estavayer amendé à l'article 5 al. 2 avec ajout de la lettre c. « lors d'événements particuliers » ainsi que l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 TTC pour sa mise en œuvre et de CHF 110'000.00 TTC pour les frais de fonctionnement annuels sont acceptés par 42 oui, 8 non et 3 abstentions.

15. DIVERS

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M^{me} Sophie Michel**, présidente, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Nicolas Schmutz, conseiller général, informe que certains conseillers généraux ont été interpellés sur une préoccupation importante concernant la gestion des parkings lors des manifestations qui se dérouleront le samedi 17 mai 2025. En effet, deux événements majeurs, Ludimania'k, qui accueillera plus de 1'000 enfants et attirera entre 2'000 et 3'000 personnes, ainsi que la Team Cup Agrès, réunissant environ 600 gymnastes, se dérouleront simultanément à proximité l'un de l'autre. Les organisateurs de Ludimania'k ont exprimé des inquiétudes quant à l'insuffisance des places de stationnement disponibles dans les parkings habituellement utilisés. Pour éviter de telles situations à l'avenir, il est impératif d'établir un processus interne visant à prévenir l'organisation simultanée de deux manifestations d'importance. Par ailleurs, il serait bénéfique d'intégrer un agenda dynamique et évolutif des manifestations sur le site internet de la Commune, afin d'informer le public et les organisateurs. Actuellement, le concept de stationnement incombe aux organisateurs. Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le stationnement voté ce soir, il serait judicieux de fournir une documentation détaillée aux organisateurs avec notamment un plan des parkings mentionnant les capacités réelles, les durées maximales et les tarifs applicables. Concernant la journée du 17 mai 2025, il recommande vivement au Service communal compétent de prendre en compte les informations fournies par les organisateurs, qui possèdent l'expérience de leur événement, et de convenir rapidement d'une des propositions déposées ou de leur en soumettre une nouvelle. Cette situation revêt un caractère exceptionnel sur divers points et il est essentiel de trouver une solution satisfaisante et équitable pour tous. La communication entre les Autorités et les organisateurs de manifestations doit impérativement demeurer saine et constructive car ce sont ces types d'événements qui renforcent le tissu social et l'attrait de la Commune.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, souligne qu'investir dans le tourisme et dans les animations présente des avantages stratégiques et économiques. Le Conseil communal relève d'ailleurs dans son plan de législature comme un atout qui améliore la qualité de vie :

- Une vie locale riche avec de nombreuses sociétés culturelles ou sportives qui proposent un choix d'activités variées.
- Une Commune vivante animée tout au long de l'année par des manifestations locales ou de plus grande envergure favorisant les échanges et la convivialité.

Ces manifestations offrent donc une qualité de vie, mais elles ont un prix, le prix du temps accordé par les membres des comités, le prix de la sueur de nombreux bénévoles, le soutien des entreprises par du sponsoring et l'engagement communal au travers d'aides financières et en nature dont elle les en remercie. Il faut donc maximiser les retombées financières de ces événements pour la communauté dans son ensemble. Les derniers échos de plusieurs organisateurs de manifestations montrent que le manque d'ouverture à des solutions pragmatiques en termes de mobilité va à l'encontre des efforts pour attirer les visiteurs à Estavayer. C'est vrai, le Conseil général a donné la mission au Conseil communal d'augmenter les recettes communales, néanmoins avoir une politique de stationnement trop onéreuse peut aller à l'encontre de l'essor économique en faisant fuir les visiteurs. Il faut tout mettre en œuvre pour garder les visiteurs plus longtemps sur le territoire communal ce qui dynamisera l'économie locale. L'augmentation des recettes fiscales grâce aux taxes sur les hébergements, aux revenus pour les commerces locaux (restaurants, hôtels, boutiques, etc.) et par là au maintien d'emplois va largement combler le manque de recettes en matière de stationnement lors de ces mêmes événements. Elle demande ici une pesée des intérêts lors des choix de mobilité afin de trouver la solution la plus facile et logique lors des événements. Une Commune vivante permet un développement économique, améliore le cadre de vie et renforce son attractivité à long terme. Les événements culturels et festifs renforcent le lien social et on en a bien besoin. Comme elle l'a relevé, le Conseil communal soutient les associations organisatrices d'événements sur certains aspects et on l'en remercie. Alors il ne faut pas tout gâcher en mettant des bâtons dans les roues dans d'autres domaines. Par ces quelques mots, et c'est un cri du cœur, elle demande au Conseil communal d'être des facilitateurs et de soutenir les associations bénévoles en recherchant avec elles des solutions. Garder les visiteurs à Estavayer est un plus et tout le monde en sera gagnant. L'amendement accepté ce soir démontre la volonté du Conseil général que des solutions pragmatiques soient trouvées.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, confirme que le Conseil communal a été averti de la collusion de date entre les deux manifestations. Parallèlement, une discussion a eu lieu entre les services communaux pour que cela ne se reproduise plus. Concernant le souci de parcage pour les manifestations, la Police communale a observé et s'est assurée des capacités de stationnement pour l'ensemble des manifestations. Elle a estimé possible en mettant quelques aides supplémentaires au niveau de la régulation de la circulation par la PolRoute, pour aider à la gestion du flux, d'arriver à atteindre les objectifs. Le Conseil communal s'appuie bien sûr sur ces professionnels et a tout à fait confiance en leurs propositions pour que les situations soient traitées en bonne et due forme et satisfassent aux besoins. Cependant, les discussions continuent avec les Autorités cantonales pour trouver une solution qui soit encore meilleure du point de vue du stationnement temporaire lors de manifestations sur des espaces qui n'y sont pas dévolus. Le Conseil communal a bon espoir d'avoir des



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

réponses rapides encore pour les manifestations de ce printemps et de cet été. Cela concerne le concret à court terme. Pour le futur, il y a des discussions qui devront être faites avec le Service de la mobilité pour qu'on puisse avoir un concept d'accueil de stationnement pour les manifestations qui soit géré de manière plus stable à long terme. Ces discussions devront encore avoir lieu cette année et l'année prochaine.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, s'adresse à **M^{me} Sophie Michel**, présidente, en ces termes : « Chère Sophie : L'heure est venue de marquer la fin de ton année présidentielle au sein de notre Conseil général. Une année intense, ponctuée de défis et menée avec engagement, fidélité et beaucoup d'humanité. Dès le début de ton mandat, tu as posé des priorités claires et tu as su t'y tenir avec une constance admirable. Tu as toujours mis un point d'honneur à préserver le dialogue et à encourager la communication, même lorsque les débats menaçaient de se figer. Tu as su rappeler que nous sommes tous ici pour le bien commun, unis par notre engagement envers nos concitoyens. Cette année n'a pas été de tout repos. L'instruction préliminaire, les critiques de certains citoyens à propos de décisions controversées, l'état de nos finances et la baisse de confiance envers les élus ont rendu l'exercice d'autant plus délicat. Malgré cela, tu es restée fidèle à ta ligne de conduite : favoriser l'écoute, maintenir les échanges et construire avec le Conseil communal. Ta volonté de réunir régulièrement les chefs de groupes pour discuter des orientations et décisions communales a également été un élément important qui nous a permis de garder le cap dans cette tempête. Ta capacité à jouer avec la langue française, ton éloquence naturelle et tes pointes d'humour forcent l'admiration et ont rendu chacun de tes discours captivants et inspirants. Nous sommes extrêmement fiers de te compter parmi les membres de notre Groupe PS-Les Vert.e.s et nous nous réjouissons de te retrouver à nos côtés dès le prochain Conseil général. Après cette année riche en rencontres et en défis, nous te souhaitons de retrouver un peu de calme, de passer du temps en famille, d'enrichir encore plus ta vie culturelle et parfois de ne rien faire, c'est aussi agréable. Merci Sophie pour tout ce que tu as accompli, pour ton dévouement et ton esprit constructif. Ton engagement a été une véritable source d'inspiration pour nous tous. Avec toute notre gratitude et notre amitié. ». Applaudissements nourris, standing ovation.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie **M^{me} Duc** pour ses paroles qui la touchent et l'encouragent.

M. Eric Chassot, syndic, s'adresse à **M^{me} Sophie Michel** en ces termes : « Madame la Présidente du Conseil général, quelle année. Le Conseil communal tient à vous remercier pour cette année de présidence. Vous avez souhaité une année sous le signe de la communication ; le Conseil communal vous a prise au mot. Nous avons partagé notamment 35 communications en séances du Conseil général, un record depuis la fusion et probablement même avant. En ce qui me concerne, dans mon rôle de syndic, je tiens vraiment à vous remercier pour tout votre soutien, vos conseils et votre disponibilité. Nous nous sommes rencontrés régulièrement afin de partager sur des projets, sur des sujets moins faciles qui ont occupé notre année passée. Cette collaboration étroite entre présidence du Conseil général et le syndic s'est révélée essentielle durant ces derniers mois pour une bonne compréhension des enjeux pour l'Exécutif et également le partage des attentes et la sensibilité des citoyens. Cette expérience positive sera reconduite, c'est certain, avec le nouveau président M. Axel Catillaz parce que



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

c'était une expérience extraordinaire de partager ses soucis et surtout de se conseiller mutuellement. Au nom du Conseil communal, je tiens à vous féliciter pour votre année de présidence et à vous remercier pour votre engagement, votre intégrité tout au long de nos rencontres. Merci encore une fois. ». Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie M. Chassot pour ses paroles qui la touchent.

M^{me} Sophie Michel, présidente, s'adresse ensuite à l'assemblée en ces termes : « J'ai un dernier « divers » pour lequel je vais me lever. Chers collègues, cher public. Avoir été votre présidente cette année fut un privilège. Certes difficile mais oh combien passionnant. J'ai eu un énorme plaisir d'être au contact de la population à chacune de mes représentations officielles. Je voudrais vous dire ma reconnaissance, Monsieur le Syndic, pour nos échanges constructifs, j'ai le sentiment d'avoir pu poser des questions sans jamais craindre le jugement et pour votre transparence avec moi. Merci à Monsieur le Secrétaire général, pour votre disponibilité et votre efficacité. Merci à vous Madame la Secrétaire du Conseil général, pour votre supervision et votre expertise (ces fleurs sont pour vous). Merci à l'ensemble du Conseil communal, avec qui j'ai pu dialoguer à chaque fois que je le souhaitais, particulièrement M. Rey pour sa patience et ses éclaircissements. Merci à vous chers collègues, pour votre indulgence et votre bienveillance. Merci de bosser vos dossiers dans vos différentes commissions et d'apporter votre pierre à l'édifice à votre manière. Merci d'être fidèles à vos convictions tout en collaborant, merci de vous exposer tout en respectant votre serment, de vous engager quoi qu'il arrive, il s'agit-là de courage. Merci pour les moments plus légers et non moins importants comme la sortie raquettes ou la sortie du Conseil général. Merci à l'Amicale des présidents, où la chose publique se fait et se défait, merci à mon prédécesseur M. Giacomotti, qui n'a jamais été très loin, pour filer un coup de main, et même porter mon sac lors de la sortie raquettes. Merci aux chefs de groupes, avec qui j'ai évolué comme dans une formation continue en plus sympathique. Merci à mon vice-président dont j'ai déjà fait l'éloge, dois-je en dire davantage ? Merci à mon Groupe PS-Les Vert.e.s pour son soutien inconditionnel, comme un petit groupe de tifosi. Merci Rose-Marie, avec qui tout a commencé. Merci à mes parents, sans qui je ne suis rien, même à 43 ans. Ce n'était pas prévu, mais comme j'en vois un dans le public, merci à mes amis Les Loutres, qui, entre autres, valident mes discours de 1^{er} août. La dernière et pas des moindres, merci à vous, M^{me} Duc, pour le renforcement positif tout le temps, pour la confiance, je me suis sentie galvanisée dans les moments difficiles, franchement, vous auriez dû faire de l'enseignement. Chers collègues je tire ma révérence mais je ne vais pas bien loin. Continuons à travailler pour notre Commune, la faire avancer au mieux et dans le consensus. Même dans l'adversité on l'aime, et c'est bien pour ça que nous sommes fort touchés lorsqu'on s'en prend à elle, mais je l'ai déjà dit, ses racines sont solides, ses vieux cailloux aussi, et l'histoire est de son côté. Vive Estavayer ! ». Applaudissements nourris.



DATE : 25 FEVRIER 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 20 mai 2025 à Font. Elle demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci également de lui remettre les cartes de vote. Elle remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance.

Elle lève la séance à 22h44.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Sophie Michel
Présidente

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général